

Études kurdes

revue biannuelle de recherches



N° 4 - juin 2002

FONDATION
INSTITUT
KURDE
DE PARIS

L'Harmattan

Conseil scientifique :

Martin van BRUINESSEN (Utrecht),
Kendal NEZAN (Paris),
Jean-Baptiste MARCELLESI (Paris),
Philip KREYENBROEK (Göttingen),
Robert OLSON (Kentucky),
Siyamend OTHMAN (Londres),
Jean-François PEROUSE (Toulouse),
Yona SABAR (Californie),
Ephrem Isa YOUSIF (Paris),
Sami ZUBEIDA (Londres).

Comité de rédaction :

Christine ALLISON (Londres), Gülistan GÜRBEY (Berlin),
Michael CHYET (Washington), Hans-Lukas KIESER (Bâle),
Hussein FUAD (Amsterdam), Michiel LEEZENBERG (Amsterdam),
Nelida FUCCARO (Exeter), Maria O'SHEA (Londres),
Mirella GALLETTI (Rome), Abbas VALI (Swansea).

Equipe éditoriale :

Salih AKIN, directeur de publication,
Ali BABAKHAN†,
Joyce BLAU, rédactrice en chef,
Hamit BOZARSLAN, rédacteur en chef adjoint,
Hosham DAWOD,
Hasan Basri ELMAS,
Dilek HARMANCI, secrétaire de rédaction.

La revue *Études Kurdes* est honorée d'une subvention du ministère de
l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

Éditeurs :

ÉDITIONS L'HARMATTAN
7, rue de l'École Polytechnique
F-75005 Paris
www.editions-harmattan.fr

FONDATION-INSTITUT KURDE DE PARIS
106, rue La Fayette
F-75010 Paris
www.institutkurde.org

couverture : timbre-poste, Kurdistan irakien-1992
mise-en-page & conception : Sacha Ilitch / fikp

© L'Harmattan, 2002
ISBN: 2-7475-2411-6

ÉTUDES

- *Enjeux et rôle de la « société civile » au Kurdistan : les déterminants géopolitiques et géo-économiques »*
Jean-François PÉROUSE7
- *Évacuation forcée, déportation et réhabilitation : Les Kurdes et l'État en Turquie »*
Joost JONGERDEN35

DOCUMENT-DEBAT

- *Perspectives de l'expérience d'auto-administration kurde*
Kendal NEZAN57

ARCHIVES

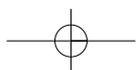
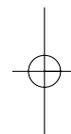
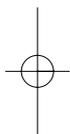
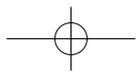
- *Correspondance des frères Bedir-Khan et Pierre Rondot*
Hamit BOZARSLAN77

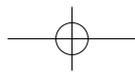
COMPTE-RENDUS

- *Deux dictionnaires récents, Kurdistan de G. Mukriyani et Sharezoor de S. Qazzaz*
Joyce BLAU101

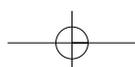
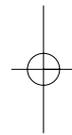
CHRONOLOGIE

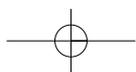
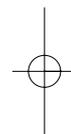
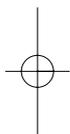
- *Chronologie des événements*
Rûşen WERDÎ107





études

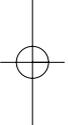






Enjeux et rôle de la « société civile » au Kurdistan :

les déterminants géopolitiques et géo-économiques



Cet intitulé relatif à la « société civile » peut d'emblée surprendre. Y-a-t-il, à vrai dire, une « société civile » au Kurdistan, à savoir des formes d'initiative collective, des formes d'organisation et d'expression qui échappent à l'emprise des Etats actuellement souverains, sachant que cette emprise, directe ou indirecte, est multiforme : à la fois bureaucratique, militaire, policière, économique, culturelle et idéologique ? Certes, en Turquie surtout¹, on est frappé désormais par des initiatives et actions collectives remarquables, qui pourraient nous inciter à croire en l'existence d'une « société civile » : chambres de métier, syndicats, mouvements étudiants ou écologistes, maisons d'édition, pouvoirs municipaux participent indiscutablement à cet éveil des contre-pouvoirs. Le mouvement de solidarité et d'aide, à base non ethniciste (des Kurdes vers les Kurdes), manifesté en direction des victimes des tremblements de terre d'août et de novembre 1999 par des municipalités du Kurdistan turc est, à cet égard, révélateur. De même, on peut supposer que, dans les limites restreintes de « l'Etat kurde fédéré d'Irak du Nord », les conditions d'un développement de la société civile soient davantage réunies depuis

¹ *Compte tenu de notre terrain d'étude actuel, notre propos s'appuiera surtout sur le cas turc ; celui-ci, malheureusement, a valeur exemplaire ; les remarques faites pour la Turquie pourront ainsi être aisément étendues aux autres Etats en charge territoriale du Kurdistan.*

Jean-François
PÉROUSE
Toulouse



la fin 1992 (mais j'évoquerai ici peu ce cas sur lequel je n'ai pas enquêté personnellement).

Pour autant, l'omniprésence du contrôle étatico-policier, à tous les niveaux et temps de la vie quotidienne (qu'elle soit économique, sociale, politique et même privée) apparaît dès l'abord comme le principal obstacle à l'affirmation d'une société civile et incite même à un certain pessimisme. De même, la prégnance de la censure intérieure joue comme un inhibiteur. Plus radicalement, on peut parler d'une inconsistance de la conscience de citoyenneté, pourtant fondatrice, de toute société civile. En effet, les Kurdes se sentent-ils citoyens des Etats dans lesquels ils se trouvent ? S'identifient-ils à un quelconque Etat existant, porteur d'un projet politique mobilisateur et fédérateur, grâce auquel leur citoyenneté pourrait se déployer ? Cette crise de l'identification politique nous paraît d'ailleurs à l'origine d'une fuite vers des identités religieuses de substitution, qui font figure de refuge. En effet, à défaut de projets politiques trans-claniques, dans lequel ils pourraient se reconnaître, la tentation est grande pour les Kurdes d'investir des identités de repli, religieuses ou régionalistes. Dans ces conditions, l'attention doit aussi se porter vers les territoires extérieurs au Kurdistan, où vit désormais, sans doute, la majorité des personnes qui se revendiquent kurdes. C'est là, dans les grandes métropoles du Proche et Moyen-Orient ou dans les pays d'Europe occidentale, voire d'Amérique du Nord que se construit et s'invente peut-être aussi une société civile kurde, plurielle et alternative.

Sur la base de ces remarques générales, on peut formuler, comme suit, notre problématique. Quelles sont les conditions géo-économiques et géopolitiques, internes et externes au Kurdistan, qui s'opposent à l'épanouissement de la société civile ? Les « conditions de possibilité » de l'émergence d'une société civile sont-elles en voie d'être réunies ?

I) Une base économique laminée, appauvrie et marquée par la contrebande et la tutelle militaro-policière

En premier lieu, on peut parler d'un effondrement (irréversible ?) des fondements des économies locales kurdes, sur fonds de dépossession des richesses et potentiels locaux.

I) Une économie profondément affectée

a) L'élevage en plein marasme

Jadis au fondement des économies locales, l'élevage, souvent transhumant, connaît une très profonde crise, en raison notamment de l'interdiction encore très courante faite aux pasteurs d'accéder aux pâturages d'été. Le Kurdistan de Turquie exportait des animaux vers l'Irak et le Koweït il y a encore quelques années : ces ressources sont désormais taries. Si la tribu Berîtan, qui souffrait depuis 10 ans de l'interdiction d'accéder aux pâturages d'été dans les montagnes de Bingöl, Erzincan et Muş, vient juste de se voir à nouveau autoriser partiellement ces accès, les pertes et dommages subis durant ces longues années de sédentarité forcée semblent assez irréversibles (cf. *Yeni Gündem*, 26 juin 2000, p.3).

b) Une économie désorganisée, voire ravagée.

Au-delà de l'élevage, c'est en fait l'ensemble de l'économie rurale et urbaine qui est profondément affectée. Les champs minés, les arbres fruitiers arrachés ou les récoltes détruites sur pied sont l'expression la plus criante des difficultés que connaissent les espaces ruraux du Kurdistan, qui ne peuvent plus être exploités et entretenus comme ils pouvaient l'être par le passé. L'économie du tabac par exemple, florissante par le passé à Batman², Muş ou Siirt, connaît une grave crise due à la fois à la désorganisation des réseaux commerciaux traditionnels et à une volonté de contrôle plus sévère de la part de l'Etat turc.

De même, les difficultés des petites villes, autrefois en phase avec leur environnement agricole dont elles assuraient à la fois l'approvisionnement, l'équipement et la collecte des productions, est un indicateur de ce marasme généralisé. En outre, la pauvreté urbaine qui ne manque pas de frapper quand on arpente les quartiers périphériques et certains quartiers centraux délaissés des villes du « sud-est » turc, est le produit des récentes migrations de ruraux chassés de leurs villages. Dans les quartiers du haut de Siirt, l'entassement des réfugiés atteint des proportions inimaginables : jusqu'à 20 personnes par pièce³. En fait, dans toutes les villes du Kurdistan turc, les infrastructures et services urbains de base « ne suivent » pas l'accroissement récent de la population. Il en résulte une effroyable dégradation des conditions sanitaires, préjudiciable pour la santé des réfugiés. Par exemple, les maladies liées à la mauvaise qualité des eaux consommées recommencent à faire des ravages, menaçant la santé des enfants, notamment.

c) Une main-d'œuvre en diminution ou très insuffisamment formée.

En ce qui concerne l'économie rurale, les départs forcés de population - et les hommes, jeunes et adultes actifs sont les premiers à partir - ont entraîné un déficit de population active qui explique l'abandon de nombreux terrains jusque-là cultivés et entretenus. En effet, si plus de 4 000 villages et hameaux ont été vidés partiellement ou intégralement depuis 1990 dans le Kurdistan turc, la

². Où l'on estime que le tabac fait vivre encore environ 43 000 personnes ; cf. Özgür Bakış, *Istanbul*, 8 novembre 1999, p.8.

³. Cf. « Siirt'te Olağanüstü Ekonomik Hal », *Cumhuriyet*, 7 mai 2000, p.5.

crise se lit dans le paysage agricole négligé, voire abandonné. La désolation se donne facilement à voir à l'observateur.

Plus grave encore pour l'avenir et pour la gestation d'une « société civile » est la question de la formation des jeunes. L'état de l'infrastructure scolaire au Kurdistan, même celle qui dispense l'idéologie officielle des divers Etats centraux, ne permet pas d'assurer cette éducation pourtant primordiale. En effet, un pourcentage important d'enfants, ruraux comme urbains, demeure en marge du système scolaire officiel ; ces exclus, soit ne sont pas du tout scolarisés, soit le sont en pointillés. Et en définitive, ce n'est que dans une partie du Kurdistan irakien -celle qui est autonome de facto depuis 1992- qu'un effort d'éducation populaire, en langue kurde notamment, peut être conduit. Mais les rivalités entre clans et factions se partageant le territoire entravent encore une éducation largement soutenue par des ONG occidentales.

d) Une économie de prédation, de rente, de contrebande et de consommation somptuaire. Globalement, on peut désormais qualifier l'économie du Kurdistan d'économie de prédation, dans la mesure où la plupart des ressources primaires qui y sont exploitées le sont par et au profit d'acteurs extérieurs au Kurdistan. Inutile d'insister ; il suffit de penser à ce que deviennent l'eau, le pétrole, le chrome ou le marbre du Kurdistan. La valorisation sur place de ces ressources est encore très limitée et n'a pas induit la formation d'un tissu industriel, in situ.

Le GAP (le fameux «*Projet du Sud-Est* »), par ailleurs, - formidable projet promu par la Banque Mondiale de 22 barrages et 19 centrales hydro-électriques, devant permettre d'irriguer 1,5 millions d'hectares - renvoie à un mode d'économie s'apparentant largement à l'économie de prédation, orchestrée par un Etat central dans des régions périphériques suspectes, au service de quelques firmes nationales ou étrangères. Les dérapages et ambiguïtés de ce grand projet de colonisation sont assez connus désormais pour ne pas avoir à y insister. En outre, l'économie du Kurdistan est frappée du sceau de l'illégal et de la

contrebande⁴. La région - et sa topographie accidentée, de même que la multiplicité des frontières, semble favoriser cette spécialisation par défaut - est le théâtre de trafics multiples qui enrichissent à divers degrés toute une nébuleuse d'acteurs. Qu'il s'agisse d'automobiles, d'alcool, de cigarettes, d'armes, de drogues⁵, de parfums, d'essence ou d'appareils électroniques, la contrebande va bon train et permet à nombre de locaux d'avoir quelques ressources. On peut citer le cas du trafic d'essence entre l'Iran et la Turquie, très florissant jusqu'au début de l'année 2000 - quand l'Etat turc a décidé de contrôler et de sanctionner plus sévèrement ce trafic. En mars 2000, des Iraniens transportant leur marchandise à dos d'âne, par les montagnes, vendaient le litre d'essence à 50 000 Livres Turques à des complices côté turc, qui revendaient dans les villages de Başkale à 100 000 Livres une essence enfin revendue « en ville » par de nouveaux intermédiaires, au prix de 200 000 Livres (soit alors moins de 3 FF le litre)⁶.

De plus, le trafic d'humains, candidats à l'Europe en transit par le Kurdistan, semble aussi de plus en plus intense : chaque jour aux frontières turco-iraniennes, turco-irakiennes et turco-syriennes des candidats à l'exil, à la merci de mafias, tentent leur chance et pénètrent en Turquie, avec l'espoir, via la Turquie, d'atteindre un jour l'Europe. En effet, le Kurdistan est devenu un « espace flou » de transit entre les pays pauvres de l'Asie et l'Europe riche, la Turquie faisant de plus en plus figure d'antichambre de l'Europe, en tant que pays limitrophe d'un pays membre de l'UE et en tant que pays

⁴ *Un des cas les plus célèbres de contrebande organisée, opérant sous le couvert de la légitimité de l'Etat central, est celui de la « bande » (çete) de Yüksekova (département de Hakkâri), partiellement démembrée en 2000, qui comptait parmi ses activistes, des policiers et fonctionnaires des douanes...*

⁵ *En novembre 2000, l'ancien maire DYP (le parti de Tansu Çiller) de Kulp (arrondissement dépendant de Diyarbakır) a été arrêté alors qu'il s'appropriait à faire envoyer 31 kilos d'héroïne aux Pays-Bas ; cf. Hürriyet, 14 novembre 2000.*

⁶ *Cf. «Doğu'da Tempra patlaması», Milliyet, Istanbul, 24 avril 2000, p.7.*

admis sur la liste des candidats à l'extension de l'UE. Il s'agit là d'une donnée peu souvent avancée, bien qu'elle soit à notre avis tout à fait essentielle pour les années à venir. En effet, d'après la presse turque, c'est quasi quotidiennement que des « clandestins » sont arrêtés ou sautent sur des mines aux frontières turco-irakiennes et turco-iraniennes, c'est-à-dire au Kurdistan (cf. *Özgür Politika*, 13 août 2000, p.5). Les nombreux Pakistanais, Bengalis, Chinois, Irakiens, Iraniens ou Afghans arrêtés chaque semaine aux frontières turco-grecques sont tous passés par le Kurdistan : si l'on peut dire, ils ont juste eu un peu plus de chance que les précédents, en passant la première frontière sans se faire remarquer.

Cette omniprésence de l'économie de contrebande a d'ailleurs été tout à fait officiellement reconnue en Turquie, par des Inspecteurs du Bureau du Premier ministre - à un moment où la volonté de relancer le commerce transfrontalier légal se fait jour en Turquie -, qui, dans un récent rapport, ont présenté la contrebande comme un « mode de vie » dominant (cf. *Cumhuriyet*, 25 juin 2000, p.5) à l'est.

Par ailleurs, l'économie du Kurdistan est largement une économie de rente. La rente, entendue comme un revenu fixe et régulier ne nécessitant pas de travail, - mais plutôt un capital symbolique ou social, et une « position » stratégique dans un dispositif donné -, prend de multiples formes. La captation de la rente est évidemment liée à une position dans l'appareil administratif, milicien et militaro-policiers. En Irak du Nord, la rente liée au trafic de pétrole vers la Turquie engraisse la fraction Talabani/Barzani qui tient les principaux postes-frontières concernés. Côté turc, on sait que ce sont des mafias qui tiennent les postes-frontières par lesquels transite ce trafic, comme l'a encore récemment rappelé l'affaire de la mafia MHP de Habur. Ainsi, tous les produits qui passent illicitement par le Kurdistan dégagent-ils des rentes dont bénéficient intermédiaires et fonctionnaires complaisants.

e) *La faiblesse des investissements étatiques ou privés à retombées locales.*

Ce qui frappe aussi, par ailleurs, c'est la quasi-absence d'investissements publics ou privés au Kurdistan. À Mahabad, au Kurdistan iranien, la population interrogée en 1996 se plaignait qu'aucun investissement productif n'avait été réalisé depuis la fin des années 1960. Outre une grande négligence (calculée ?) de la part des pouvoirs publics, le climat d'insécurité dissuaderait les éventuels investisseurs. Même les Kurdes détenteurs de capitaux préfèrent souvent, eux-aussi, investir hors du Kurdistan. Dès lors, rien d'étonnant à ce que pour les six premiers mois de l'année 2000, sur un total de 1669 aides publiques à l'investissement consenties par le Trésor turc (Hazine), 96 seulement aient concerné l'Est anatolien et 105 le Sud-Est (cf. tab. N.1).

Si depuis une dizaine d'années tous les gouvernements turcs promettent un « paquet d'investissements » au « sud et sud-est anatolien », aucun de ces programmes n'a été effectivement appliqué. Et le grand projet du GAP ne concerne que partiellement le Kurdistan, tout en ayant des incidences peu perceptibles, si ce n'est sur un mode négatif : englobissement de villes et de villages, immersion des meilleurs terrains dans les vallées, concentration de la propriété du sol, multiplication des ruraux sans terre, salinisation des sols mal irrigués.

Tableau 1 :
Les aides publiques à l'investissement en Turquie durant les 6 premiers mois de l'année 2000

Régions ou départements	Nombre d'aides	Montant des aides en dollars US
Marmara	653	1 303 847 447
Anatolie Centrale	251	468 477 575
Egée	258	265 806 990
Méditerranée	135	213 565 931
Mer Noire	135	155 859 926
Anatolie Orientale	96	126 201 495
Anatolie du Sud-Est	105	171 130 100

Source : Trésor Turc, cité par *Yeni Gündem*, 20 juillet 2000, p.10.

L'essor des investisseurs occidentaux dans la région du GAP est un fait indéniable : depuis quelques mois, on note même un afflux de délégations d'hommes d'affaires et de diplomates américains, japonais, israéliens, allemands, français, italiens ou espagnols. Dernièrement, par exemple, le gouvernement suisse a signé une promesse d'investissement, sous les auspices de la Banque Mondiale, d'un montant de 4,4 millions de dollars US (cf. *Yeni Gündem*, Istanbul, 16 juin 2000, p.10 et *ibid.*, 17 juin 2000, p.10). Mais ces investissements sont en majorité extravertis et volatiles : ils sont attirés par le faible coût de la main-d'œuvre et les facilités offertes par le gouvernement turc. Ils ne sont pas orientés vers un développement durable et auto-centré, soucieux du bien-être et du maintien des populations locales. En outre, ils s'inscrivent dans des cadres et des priorités définies par le gouvernement turc, qui ne sont pas toujours ceux des habitants de la « région ».

2) La crise des échanges et les obstacles à la mobilité

Cette crise se lit à deux échelles. C'est tout d'abord une crise des échanges à l'intérieur de chaque portion du Kurdistan. L'état de siège et d'exception qui règne au Kurdistan depuis des années explique ces difficultés d'échange, les contrôles fréquents, voire les gardes à vue arbitraires ne facilitant pas la mobilité. Il y a pire : des liaisons demeurent totalement coupées. Entre Şırnak et Van, par exemple, la route est bloquée depuis des années pour des raisons de sécurité. Malgré de petits changements depuis quelques mois, les interdictions de circuler subsistent, comme dans la vallée de Bitlis, entre 17 heures et 6 heures du matin. Dans ces conditions, l'activité économique est continuellement entravée : les entrepreneurs en bâtiment de Hakkâri, Yüksekova ou Şemdinli se plaignent de ne pouvoir faire acheminer rapidement et simplement leurs matériaux de construction de Van (cf. *Yeni Gündem*, Istanbul, 1 juin 2000, p.3). Si l'on ajoute à cela le faible développement⁷ et le mauvais entretien du réseau routier, la situation apparaît encore plus critique.

Il s'agit, par ailleurs, d'entraves à la circulation à l'échelle de l'ensemble du Kurdistan, compte tenu de l'existence de frontières « internationalement reconnues », peu poreuses et très surveillées par les armées des Etats centraux. L'absurdité de ces frontières, surtout dans leur étanchéité actuelle, est particulièrement nette dans le cas de la frontière, turco-syrienne instituée au début des années 1920, et qui a tranché dans le vif d'un tissu socio-économique et coupé des solidarités et mouvements de circulation nord-sud ancestraux⁸. Chaque jour ou presque, des arrestations ou liquidations ont encore lieu sur ces frontières.

3) Un sous-développement relatif, générateur de mobilités et de migrations

a) Quand on essaie de comparer le niveau de développement du Kurdistan à celui des régions environnantes, tous les indicateurs communément utilisables convergent, pour faire des « Kurdistans » (à l'échelle de chaque Etat) les contrées qui cumulent le plus d'indicateurs du sous-développement. On ne dispose de données utilisables que pour la Turquie : alors qu'en 1998, selon l'Institut d'Etat de la Statistique, le Produit Intérieur Brut par habitant est estimé à 3.176 dollars-US pour l'ensemble de la Turquie, celui-ci ne dépasse pas 1.630 dans les départements à majorité kurdophone (cf. tab.2). Pour faire vite, on peut dire que - mis à part les bénéficiaires de la rente - la pauvreté est omniprésente au Kurdistan. En Turquie par exemple, depuis des années les salaires des employés municipaux non seulement n'étaient pas versés intégralement, mais l'étaient systématiquement avec retard.

⁷. On peut citer le cas de la route entre Divriği et Arapgir, dans le département de Sivas, dont les travaux lancés il y a 10 ans ne sont pas encore terminés, malgré les sommes importantes déjà injectées dans ce projet ; cf. Cumhuriyet, Istanbul, 11 juillet 2000, p.6

⁸ Les principales fêtes religieuses sont l'occasion de prendre conscience de l'existence de familles écartelées de part et d'autre de la frontière turco-syrienne, puisque, exceptionnellement, les Etats centraux autorisent des regroupements familiaux - dûment encadrés et limités -, momentanés et déchirants. Le film «Sımr» (frontière), sorti en Turquie en 1999, est à cet égard extrêmement suggestif.

Tableau 2 :

Population, PNB/hab. et investissements publics dans certains départements du « sud-est » turc

Département	Population	Investissements Publics (en milliards de Livres Turques)	PIB/hab (en dollars US)
Diyarbakır	1 355 083	83, 922	1 875
Adiyaman	745 557	10, 792	1 198
Siirt	249 144	2, 067	1 401
Batman	422 195	4, 650	1 698
Mardin	681 089	6, 881	1 523
Urfa	1 424 529	64, 623	1 455

Source : *Yeni Gündem*, Istanbul 11 juin 2000, p.10.

⁹ *Découpage différent du précédent, plus simpliste encore.*

¹⁰ *Cf. Cumhuriyet, Istanbul, 18 octobre 1996*

On peut même dire que le niveau de développement ne cesse, relativement aux régions environnantes - cœur des Etats-Nations constitués -, de se dégrader. Pour ne s'en tenir d'abord qu'aux indicateurs macro-économiques et macro-régionaux, selon l'Institut d'Etat de la Statistique turc, le revenu annuel par tête en 1998 est trois fois plus élevé à l'ouest de la Turquie qu'à l'est (tab. 3). De même en 1996, un rapport officiel - établi à l'occasion de la Conférence Internationale Habitat-II - estimait que plus de 30 % de la population des régions administratives est et sud-est de la Turquie⁹ vivait en dessous du seuil de pauvreté¹⁰.

Tableau 3 :
Le revenu régional par tête en Turquie

Macro-régions	Superficie	Population (en milliers)	PNB/habitant (en US dollar)	PNB (en milliards de dollars)
Ouest	113 518	22 378	4 364	97,65
Centre	232 573	14 075	2 971	41,82
Est	270 468	12 581	1 565	19,69
Sud	95 930	9 027	3 183	28,73
Nord	66 959	5 397	2 483	13,40
Turquie	779 452	63 459	3 176	201,55

Source : *Cumhuriyet*, Istanbul, 11 janvier 2000, p.13.

À l'échelle des départements, les écarts sont encore plus criants (et de plus en plus si on adopte une perspective diachronique) : toujours pour l'année 1998, les départements les plus pauvres sont tous situés dans les zones à majorité kurdophone de la Turquie. Les plus mal lotis sont, sur la base du PNB/habitant, Ağrı, Muş, Bitlis (tab. 4) avec un revenu environ sept fois inférieur à celui du département le mieux doté de Turquie (en l'occurrence celui de Kocaeli)¹¹. Si l'on poursuivait la comparaison cette fois à l'échelle des arrondissements, on aboutirait à des écarts encore plus importants entre les mieux lotis et les plus délaissés. De même, à l'échelle des familles, les revenus mensuels les plus bas de Turquie (moins de 2 000 FF pour toute la famille) sont souvent observés dans les familles kurdes. Or toute l'économie rurale familiale, non prise en compte dans les calculs macro-économiques des comptabilités nationales, s'étant écroulée, les familles démunies ne peuvent désormais plus compter sur ces revenus, échanges et modes de subsistance informels qui leur permettaient de s'en sortir.

¹¹. *Voir aussi, dans un hebdomadaire turc, par un député de Van : « Gelir Dağılımındaki Adaletsizlik ve Toplumsal Ajitasyon », Nokta, Istanbul, 23-29 avril 2000, pp.24-26.*

Tableau 4 :
Le revenu par habitant à l'échelle des départements en Turquie
(pour une moyenne « nationale » de 3 176 dollars US/habitant)

Départements les moins bien pourvus de Turquie	PNB/Habitant (en dollars)
Ağrı	827
Muş	828
Bitlis	1 075
Şırnak	1 121
Hakkari	1 181
Adıyaman	1 198
Van	1 212
Bingöl	1 221

Source : **Özgür Barış**, Istanbul, 15 décembre 1999, p.8.

Dans les villes, le mauvais état des infrastructures de base, voire leur absence pure et simple, sont des indices criants du sous-développement, outre le très faible taux de motorisation (tab. 5). Diyarbakır - dont la population a pourtant considérablement augmenté par afflux de réfugiés ces dernières années -, essaie juste de se doter d'une station d'épuration des eaux usées. Les fondations viennent seulement d'en être jetées, grâce à l'obtention d'un crédit de 35 millions de Deutsch Mark, de la Banque Allemande de Crédit pour le Développement (KfW) (cf. *Yeni Gündem*, 9 juillet 2000, p.10). Même la « capitale du GAP », Gaziantep, connaît des problèmes d'adduction en eau potable... (cf. *Yeni Gündem*, Istanbul, 10 juillet 2000, p.10). Ce n'est là pas le moindre des paradoxes de ce projet de développement de grande ampleur...

Tableau 5 :
Nombre de voitures particulières pour 1000 habitants dans différents départements de Turquie en 2000

Départements	Nombre de voitures particulières	Nombre de voitures particulières ‰	Nombre total de véhicules automobiles
Ankara	530 176	160	697 801
Istanbul	973 254	107	1 180 394
Izmir	305 364	100	399 988
Muş	2 812	7	5 006
Ağrı	3 769	8	5 806
Hakkari	1 284	6	2 085
Şırnak	1 418	5	18 094

Source : *Yeni Gündem*, 20 juin 2000, p.10 (d'après *Otomotiv Sanayii Derneği*).

Dans les secteurs ruraux, les marques du sous-développement apparaissent avec encore plus de netteté : absence de route asphaltée, absence d'équipement et de service public de base (notamment d'eau courante¹²) dans les villages, très faible niveau de mécanisation du travail agricole. Pourtant, en Irak et en Iran, les régions kurdes sont potentiellement et relativement parmi les plus riches au niveau agricole ; si le Kurdistan irakien a longtemps fonctionné comme le « potager de Bagdad », il n'en est plus rien aujourd'hui, pas plus que le Kurdistan iranien « n'exporte » vers les autres régions de l'Iran autant de produits qu'il pourrait. Il y a là un immense gâchis.

Parmi les indicateurs les plus inquiétants, on peut citer le taux de chômage qui semble, sans que l'on dispose de données très fiables, plus élevé encore que dans le reste

¹². Cf. *Yeni Gündem*, *Istanbul*, 4 juin 2000, p.3.

¹³. Cf. KARATAY, A. In : *Birinci İstanbul Çocuk Kurultayı. Bildiriler Kitabı, İstanbul : İstanbul Çocukları Vakfı Yayınları, 2 tomes (570 et 542 p.), pp.538-550 pour le tome 1.*

des différents pays. Certains analystes avancent la valeur de 17 % (cf. *Sabah*, Avrupa, 13 août 2000, p.3) pour les départements kurdes de Turquie. Le recours au travail agricole saisonnier n'est qu'un cache-misère, pour des salaires dérisoires la plupart du temps. Si on ajoute au chômage le sous-emploi ou la précarité de l'emploi, fléaux qui touchent la majorité de ceux qui ont un travail, on peut prendre la mesure des difficultés réelles, endurées au quotidien par les Kurdes du Kurdistan.

b) Mobilités et migrations

Il résulte de cette situation une forte propension à la mobilité saisonnière des populations kurdes, voire à la migration plus durable. Ce que les troubles et pressions de l'armée ne parviennent pas toujours à faire, la misère et l'absence de perspective pour faire vivre des familles encore nombreuses y parviennent. Hommes et femmes, enfants et adultes participent à la mobilité saisonnière : vers les plantations de noisetier de la mer Noire, vers les champs de coton ou les vergers d'agrumes de la plaine d'Adana, vers les chantiers de construction des zones littorales touristiques, vers les forêts du nord de l'Anatolie... Toujours, est-il besoin de le préciser, pour des salaires de misère : l'équivalent de 50 francs par jour (soit au moins 10-11 heures de travail), pour des ramasseurs de noisettes à Düzce, en août 2000 (cf. *Yeni Gündem*, Istanbul, 31 août 2000, p.3).

Quant aux migrations plus durables, indissociables des mobilités - les premières se transformant souvent en secondes -, elles se font, pour la Turquie, vers la région d'Adana, vers les agglomérations touristiques de la Méditerranée ou de l'Égée, vers Ankara, Izmir et surtout Istanbul. Par exemple, on estime que les petits vendeurs de moules farcies dans les rues d'Istanbul sont à plus de 90 % originaires de Mardin, Siirt et Ağrı, et que plus de 70 % des enfants qui travaillent dans les rues d'Istanbul sont des Kurdes¹³ (de Mardin, Siirt et Ağrı en majorité).

Que construire sur la précarité, la mobilité forcée et la misère matérielle ?

II) Les bases et conditions indispensables à l'émergence d'une « société civile »

1) Le relâchement de l'empreinte bureaucratique-militaro-policière pesante et la question du passage à une économie civile.

Tout d'abord, un besoin urgent de transparence et de contrôle démocratique se fait sentir pour qu'advienne une « véritable » société civile. De fait, quand on regarde les revendications d'une association comme celle des « Jeunes Hommes d'Affaires du Sud-Est » de la Turquie (GÜNGIAD), on constate que l'exigence de démocratisation est centrale. En effet, les investisseurs sont souvent découragés par les obstacles bureaucratiques auxquels ils sont confrontés, et par le manque de transparence des procédures, voire leur arbitraire complet.

En outre, la question de la transition d'une économie de guerre à une économie civile s'avère aussi particulièrement aiguë. En d'autres termes, quelles perspectives d'emploi s'offrent aux 30 000 miliciens kurdes de Turquie ? Quelles modalités de reconversion leur proposer. Tant qu'une réponse durable et fiable ne sera pas apportée à ces questions, aucune « société civile » ne pourra émerger. Or, pour l'instant, malgré une esquisse de réflexion de la part du gouvernement turc actuel, les solutions envisagées restent insuffisantes : la reconversion dans des équipes de gardiennage au service des compagnies occidentales - le plus souvent minières - opérant dans le Kurdistan semble être l'unique voie. Mais seule une proportion réduite des intéressés a pu bénéficier jusque-là de ce mode de reconversion. Dans un département comme Hakkâri, « l'économie milicienne » des protecteurs de village reste de loin le premier employeur rémunérateur (tab. 6). Comment, dans ces conditions, négocier la sortie de l'ordre de guerre, alors qu'une famille sur deux vit, matériellement, de cet ordrelà ?

Tableau 6 :
L'exemple du département de Hakkâri : quelques indicateurs

Population	219 345
Nombre de firmes productrices	8
Nombre de commerçants	1 103
Nombre de fonctionnaires	7 830
Nombre de travailleurs (*)	773
Nombre de protecteurs de village	8 014
Total des actifs (**)	16 617
PNB/Habitant	900 \$

Source : *Milliyet*, Istanbul, 14 mai 2000, p.10.

(*) : Il s'agit soit de travailleurs en usine, soit de travailleurs municipaux (entretien, manutention). De façon tout à fait étonnante, les travailleurs agricoles ne sont pas pris en compte dans ce tableau...

(**) : Sans les agriculteurs ruraux.

Dans les espaces ruraux, le « renouveau » espéré ne pourra se réaliser qu'à la condition que la liberté de déplacement et de transhumance soit rétablie. Mais la levée de ces obstacles se fait très lentement et toujours provisoirement (qu'un « évènement » survienne et tout le dispositif est aussitôt rétabli). À Bitlis, l'interdiction de monter aux alpages d'été a été supprimée, fin septembre 2000¹⁴. De plus, tant que des routes supplémentaires ne seront pas construites, tant que les réseaux d'électricité et d'adduction d'eau ne seront pas développés, le développement rural marquera le pas.

2) Le retour des innombrables exilés et expulsés : un préalable fondamental

Le redémarrage de l'économie rurale suppose avant toute chose un retour dans les villages abandonnés, qui entraînerait en outre un allègement de la surcharge que doivent supporter les villes qui ont « accueilli » - si l'on peut oser ce terme - ces réfugiés. Ces dix dernières

¹⁴ Cf. « *Konvoy çilesine son* », *Yeni Gündem*, 30 octobre 2000, p.4.

années, par exemple, la population de Siirt¹⁵, une des petites préfectures du « sud-est » turc, a atteint jusqu'à 170 000 « habitants », dont 70 % seraient des réfugiés... Mais le retour des réfugiés ne peut évidemment pas se faire dans n'importe quelle condition. Ainsi selon le président de la Chambre des Ingénieurs Agricoles (de Turquie), pour permettre ce retour, il faudrait veiller au déminage des villages et de leurs abords, mettre fin au système pervers des protecteurs de village (milice kurde pro-étatique), lever l'état d'exception et reconstruire ou construire les infrastructures de base¹⁶.

À cet égard, les solutions promues par l'Etat turc pour un retour au village « encadré », ne semblent pas susciter l'enthousiasme, mais plutôt la méfiance. Sur les 23 000 personnes ayant manifesté auprès de la préfecture de Diyarbakır leur intention de rentrer, à la mi-décembre 2000, seules 3000 étaient effectivement rentrées¹⁷. De même, si les fondations de 80 logements ont été jetées en novembre 2000 dans l'arrondissement d'Ovacık (Dersim)¹⁸, dans le cadre d'un « projet de retour au village et de réhabilitation », la formule proposée est perçue comme trop autoritaire et ne constitue pas un retour à proprement parler mais plutôt une forme de « regroupement stratégique » (à l'algérienne) habilement médiatisée¹⁹. En fait, dans la plupart des cas, aucune aide au retour n'est proposée ; à Kulp par exemple (dans le département de Diyarbakır), les candidats au retour²⁰ ont dû signer fin 2000 un papier préparé par la sous-préfecture stipulant qu'ils se résignaient à assurer entièrement eux-mêmes les condi-

¹⁵. Cf. « Siirt'te Olağanüstü Ekonomik Hal », Cumhuriyet, 7 mai 2000, p.5.

¹⁶. C'est aussi l'avis d'une certaine façon de B. ECEVİT ; cf. « Köye dönüş hızlandırılacak », Cumhuriyet, 16 septembre 2000, p.9.

¹⁷. Cf. « Vali'den itiraf : köye dönüşlere ilgi az », Evrensel, İstanbul, 13 décembre 2000, p.5.

¹⁸. Précisément dans le village de Tornoba. Les familles concernées ici par ce retour encadré par l'armée avaient émigré il y a 6 ans à Mersin ; cf. Cumhuriyet, İstanbul, 1^{er} novembre 2000, p.9.

¹⁹. Cf. « Tantan, köye dönüş projesinin temelini attı », Cumhuriyet, 14 novembre 2000, p.10.

²⁰. Dans des villages vidés ou brûlés surtout en 1992-1993.

²¹ Cf. « Köylülere şarh dönüŧ », Yeni Gündem, Istanbul, 5 décembre 2000, p.3.

²² Comme l'a bien fait apparaître le premier Congrès Economique Kurde, tenu à Paris en octobre 2000 (et auquel ont participé le président de l'Association des Hommes d'Affaires et des Industriels du Sud-Est, B. Karaboĝa, ainsi qu'un représentant de la holding Toprak) ; cf. Özgür Politika, Francfort, 13 octobre 2000, p.6.

²³ Cf. « Siirt'te Olaĝanıŧtı Ekonomik Hal », Cumhuriyet, 7 mai 2000, p.5.

²⁴ Le dénommé Fadil Akgündüz vient par ailleurs d'être condamné pour avoir menacé l'ancien préfet de Siirt, Osman Acar; cf. Aktüel Para, N. 295, mai 2000.

tions matérielles de leur retour²¹. Il y a donc bien un double discours de l'Etat turc sur cette question. Par ailleurs, nombre de jeunes qui ont passé plusieurs années en exil dans les métropoles de l'ouest turc - où ils ont été scolarisés et socialisés - ne paraissent pas prêts à « retourner » au pays, contrairement à leurs parents et anciens.

3) L'instauration d'une économie plus ouverte valorisant les richesses régionales

Une des revendications principales des partisans d'un « retour à la normale » au Kurdistan turc - et autre, d'ailleurs²² - a trait à la refonte de la base économique selon des orientations plus durables, plus transparentes, plus productives et moins inégalitaires. À Siirt, par exemple, les milieux économiques locaux réclament une sortie de l'état d'exception militaire et l'instauration urgente d'un « état d'exception », d'ordre économique²³ cette fois, qui suppose investissements privés et publics et encouragements de l'Etat. Le projet de la construction d'une fabrique automobile - Jetpa - avait suscité de grands espoirs en 1999-2000, jusqu'à ce que le dirigeant de la « holding » concernée par cet investissement soit mis en cause pour une série d'affaires et d'irrégularités fort compromettantes²⁴. Dans ces conditions, le chantier de l'usine n'a pas encore démarré... En attendant, le chômage continue à sévir fortement, poussant les jeunes sans perspectives pour le futur à quitter le Kurdistan. Globalement, à vrai dire, le volume d'investissements dans le « sud-est » reste très faible et malgré les effets d'annonce des différents gou-

vernements²⁵, on ne note pas de véritable infléchissement ces derniers temps (tab. 7)²⁶. Les investissements privés récents sont donc rares : parmi les quelques initiatives, on peut citer celle de la firme HYGA, associée au groupe ALATON (lui-même lié à un groupe israélien) qui vient d'ouvrir à Hasanck (dans le département de Adıyaman) une usine d'acide citrique qui emploie 250 personnes²⁷ ; le cas de la holding Toprak, qui vient d'investir à Lice - avec une aide publique - dans une fabrique d'aliments pour animaux²⁸, ou le cas de l'usine agro-alimentaire TAD-SAN (qui produit des plats préparés), installée sans aide publique d'ailleurs, dans la Zone Industrielle (OSB) de Van. Cette zone industrielle a d'ailleurs connu durant l'année 2000 un indéniable et encourageant essor, fruit du climat de détente relative qui s'est instauré dans la région²⁹. Dans tous les cas, il s'agit de rompre avec le caractère prédateur de l'économie : les richesses minières s'épuisent, à l'instar du cuivre de Ergani ; il paraît urgent d'investir dans des ressources renouvelables, voire plus immatérielles. De même, tant que « l'est turc » sera considéré par les investisseurs extérieurs - notamment dans le secteur textile - comme un simple réservoir de main-d'œuvre peu chère³⁰, voire corvéable à merci, les conditions d'un développement ne seront pas réunies³¹.

²⁵. Selon le dernier «Rapport sur le développement de l'Anatolie Orientale» préparé par l'Organisation d'Etat pour la Planification (DPT), c'est un montant de 13 à 14 milliards de dollars qui devrait être d'urgence investi dans la région pour sortir du sous-développement. On est loin du compte pour l'instant.

²⁶. Cf. «Ağrı'da değişen bir şey yok», Radikal, Istanbul, 3 septembre 2000, p.12.

²⁷. Cf. «İstikrar yatırıma yansıldı », Yeni Gündem, Istanbul, 28 juillet 2000, p.9.

²⁸. On peut parler dans ce cas d'investissements réalisés selon une logique régionaliste (et clientéliste, par ailleurs), le patron de cette holding étant originaire lui-même de Lice ; avant cet investissement, la même holding a ouvert à Lice une fabrique d'huiles alimentaires et une fabrique de marbre (qui emploie 280 personnes) ; Ekonomist, Istanbul, 19 mars 2000, p.62.

²⁹. Cf. « Van, sanayici yetiştiriyor », Özgür Politika, 13 octobre 2000, p.6.

Tableau 7 : La répartition régionale des incitations à l'investissement consenties par l'État turc (1998-mi 2000).

Région	Part des incitations à l'investissement
Marmara	41,22
Egée	14,56
Anatolie intérieure	13,03
Méditerranée	11,32
Sud-est	7,53
Est anatolien	2,21
Mer Noire	5,63
Divers	4,60

Source : *Yeni Gündem*, Istanbul, 23 juillet 2000, p.10.

³⁰ Par exemple, la firme allemande PUMA fait fabriquer des tee-shirts par un associé turc, Akyıl holding, à Diyarbakır ; dans le même créneau, des firmes anglaises, israéliennes et bulgares semblent aussi intéressées par cette main-d'œuvre surtout féminine de Diyarbakır ; cf. *Cumhuriyet*, 10 mai 2000, p.13.

³¹ Cf. « *The Istanbul Chamber of Commerce Contributes to the Development of Eastern Turkey* », ICOC, Istanbul, N.52, 1998, pp.25-30. On pourrait aussi citer dans cette logique la firme sud-coréenne Samsung, qui a envisagé il y a quelque temps d'installer une usine textile à Mardin ; cf. *Milliyet*, Europe, 12 août 1999, p.5.

³² Dixième depuis la fondation de la République turque.

Pour autant, si l'on examine de plus près le « Dixième paquet »³² d'aide au développement des départements de l'est, lancé en mars 1999 - sous formes de crédits consentis par la Banque de Développement de Turquie, garantis par le Trésor turc -, on s'aperçoit que le taux d'utilisation des crédits proposés est très supérieur à celui des « paquets » précédents, signe d'un début d'investissement de l'est, dans un contexte relativement moins tendu que par les années passées. Dans l'ensemble des 26 départements concernés, Diyarbakır, Kars, Adıyaman et Mardin sortent du lot (tab. 8). Mais les sommes en jeu demeurent trop faibles et l'utilisation exacte de ces crédits et leurs retombées concrètes restent mal connues.

Tableau 8 :
Répartition par département des crédits utilisés au titre du « dixième paquet » pour le développement de l'est turc (mars 1999-septembre 2000)

Département	Nbr de sociétés bénéficiaires	Crédits à l'investissement (million de LT)	Crédits au développement et à la gestion (million de LT)	Total des crédits
Adiyaman	8	824 583	359 579	1 184 162
Ağrı	5	171 946	450 000	621 946
Ardahan	2	419 957	125 400	545 357
Batman	9	400 000	350 200	750 200
Bayburt	3	30 000	164 500	194 500
Bingöl	1	146 000	51 000	197 100
Bitlis	3	50 000	337 500	387 500
Diyarbakır	21	1 938 842	519 500	2 458 342
Elazığ	16	654 868	764 112	1 418 980
Erzincan	3	41 100	115 000	156 100
Erzurum	17	638 150	1 291 716	1 929 866
Gümüşhane	2	266 800	87 700	354 500
Hakkari	2	112 713	75 010	187 723
Hatay	31	1 422 900	3 577 220	5 000 000
İğdır	3	207 007	290 147	497 154
Kars	11	1 277 567	1 383 583	2 661 150
Mardin	24	453 900	1 894 282	2 348 182
Muş	5	464 970	396 240	861 210
Ordu	22	985 348	2 254 000	3 239 348
Siirt	6	281 315	173 500	454 815
Sivas	8	229 841	790 870	1 020 711
Urfa	12	427 514	1 014 100	1 441 614
Şırnak	1	147 600	0	147 600
Tunceli	2	220 000	109 000	329 000
Van	10	708 997	866 250	1 575 247
Yozgat	16	1 532 141	963 807	2 495 948
Total	243	14 054 159	18 404 216	32 458 375

Source : *Radikal*, Istanbul, 19 septembre 2000.

³³ Un projet de l'UNESCO (impliquant l'Etat turc, bien sûr), qui concerne Mardin semble confirmer l'idée d'un renouveau partiel de l'économie touristique dans cette région, sur des bases cependant éminemment critiquables. En effet, ce projet aspire à faire de Mardin une sorte de vitrine de la multi-ethnicité (objectivée et folklorisée) dans le sud-est turc, en mettant en scène – outre un patrimoine bâti d'exception, à sauvegarder – les vestiges des minorités chrétiennes et des moments prestigieux de l'histoire de la région, plus que les cultures kurdes. Cf. ALIOĞLU E.F. (2000), *Mardin. Şehir Dokusu ve Evler*, İstanbul : Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, 158 p.

³⁴ Cf. « Turizm Gelişimine OHAL engel », Özgür Politika, Francfort, 5 janvier 2000, p.8.

³⁵ Le Ministère de l'intérieur turc a reconnu récemment que ses efforts pour

Parallèlement, on peut évoquer l'exemple du tourisme, souvent mis en avant. En effet, il existe des potentialités certaines en la matière, mais non encore tout à fait « exploitables ». Le tourisme pourrait constituer l'un des revenus les plus importants du Kurdistan, tant ses richesses paysagères, culturelles et historiques sont nombreuses : des formules alternatives et douces, impliquant activement des populations locales formées et responsabilisées, pourraient d'ailleurs être mises en place. Mais la première condition à un véritable essor touristique est la sécurisation de la région et donc la levée de l'état d'exception et de l'emprise militaro-policière. Pour autant, qu'il s'agisse de Mardin³³ ou de Van, les entrepreneurs touristiques locaux déplorent à la fois le climat « policier » qui subsiste, la mauvaise qualité des routes et l'absence d'infrastructures d'accueil minimales pour l'hébergement et l'agrément d'éventuels touristes³⁴. En conséquence, en dépit d'une réelle volonté des acteurs locaux de dynamiser l'économie touristique, ce qui permettrait de valoriser les nombreux atouts du Kurdistan, les initiatives dans ce sens restent très limitées ou bridées.

Une autre condition pour sortir l'économie du Kurdistan de l'impasse est liée à l'assainissement et au regain du commerce transfrontalier³⁵, qui pourrait aisément jouer des nombreuses complémentarités économiques et des solidarités transfrontalières que 80 ans de « séparation » n'ont pas tout à fait laminées. En effet, remettre ou mettre le commerce transfrontalier (en fait, interne au Kurdistan...) sur des bases saines apparaît comme un impératif urgent, mais extrêmement délicat,

compte tenu des modalités actuelles de fonctionnement de celui-ci. Pour toute la Turquie, on estime que le commerce transfrontalier, constitué en valeur à 90 % de produits pétroliers, n'est un commerce déclaré qu'à hauteur de 20 % (cf. *Cumhuriyet*, Istanbul, 23 juillet 2000, p.9). Entre l'Irak et la Turquie, par exemple, les perspectives de développement d'un commerce transfrontalier - entièrement ruiné par la guerre du Golfe - sont multiples et ne se réduisent pas au seul trafic de carburant³⁶. Ce trafic, en voie de taxation, de contrôle et de régularisation par l'Etat turc - qui vient d'opérer une sorte de « captation de rente » au profit de quelques sociétés bénéficiaires, liées à l'appareil d'Etat - assurait du travail, bon an mal an, à 47 000 camionneurs côté turc en 2000. Ce que réclament ces camionneurs, c'est une meilleure redistribution de la rente, au profit des petits opérateurs locaux et régionaux de ce commerce.

4) La (re) mise sur pied d'un système éducatif de qualité, laïc et mixte

Une des conditions sine qua non, et par trop négligée, d'un essor de la société civile kurde a trait aux systèmes éducatifs, qu'il faut reconstruire totalement selon des principes plus pluralistes, sans lesquels aucune action politique à la base et aucune autonomisation des citoyens n'est envisageable. En effet, soit l'infrastructure scolaire est inexistante ou laminée (établissements détruits ou fermés), soit elle est contrôlée par les Etats centraux de la région, sur un mode très autoritaire et assimilationniste, soit la pauvreté est telle que les enfants ne sont pas scolarisés. Sans parler de la non-sco-

contrôler la contrebande transfrontalière d'animaux demeuraient très insuffisants ; en 1999, de 400 000 à 500 000 animaux de gros bétail seraient entrés illégalement en Turquie et de 4 à 5 millions d'animaux de petit bétail ; cf. Özgür Bakış, 19 mars 2000, p.4.

³⁶ Pour les 4 premiers mois de l'année 2000, 700 000 tonnes de gazoil étaient entrées en Turquie par le seul poste frontière de Habur ; cf. *Cumhuriyet*, 8 mai 2000, p.12. Pour l'année 1999, l'importation déclarée de gazoil se montait à 169 000 tonnes, pour tous les postes frontières de l'est ; cf. Özgür Politika, 13 janvier 2000, p.8.

larisation, de la sous-scolarisation ou de la mal-scolarisation des filles (dans des établissements qui ne leur inculquent que la soumission), qui demeure un problème grave et structurel au Kurdistan. Sans la formation des femmes, la société civile ne verra pas le jour : c'est là une évidence trop oubliée. Selon des chiffres officiels turcs, dans le « sud-est », 3500 écoles primaires ont été fermées à la rentrée 2000-2001 ; aussi, 76 % des filles en âge d'être scolarisées et 40 % des garçons échappent à toute scolarisation (cf. Sabah, Avrupa, 28 août 2000, p.9). Dans ce contexte, la soumission au principe d'autorité et à l'autorité - quelle qu'elle soit : familiale, religieuse, étatique - reste une posture dominante et l'approche critique et personnelle des questions de vie, une attitude rare et risquée. L'urgence d'une reconstruction éducative est donc grande et à prendre au sérieux³⁷.

³⁷. *Le système de santé défaillant pourrait aussi être évoqué ; ainsi en février 2000, le président de la République d'alors, Suleyman DEMİREL, a inauguré un hôpital à Van, dont les fondations avaient été jetées 30 ans auparavant... ; le chantier avait été interrompu sine die pour des « raisons financières » ; cf : Radikal, Istanbul, 10 février 2000.*

5) La levée des contraintes et impératifs d'ordre géopolitique

a) En premier lieu, rappelons le contexte de suspicion permanente entre Etats voisins de la région, à l'origine de difficultés quotidiennes pour les Kurdes. Les Kurdes du Kurdistan font donc quotidiennement les frais de leur implantation aux marges de territoires gérés par des Etats paranoïaques et autoritaires, sans cesse tentés d'accuser et de suspecter le voisin. En tant que populations frontalières - dans l'ordre territorial actuel, faisant l'objet d'un large consensus au niveau international - les Kurdes sont les premières victimes des systèmes militaro-policiers obsédés par les « ennemis proches ». Le cas de l'atroce guerre Iran-Irak est trop connu - bien qu'in-

suffisamment étudié dans le détail, ni médité - pour qu'il y ait besoin d'insister sur cette donnée-là, incontournable, de la géopolitique du Kurdistan. En conséquence, seule une démocratisation et une démilitarisation des régimes au pouvoir pourraient permettre d'améliorer les conditions de vie des populations kurdes. Celles-ci ne se feront pas sui generis ; ce qui suppose de bien identifier les complicités qui, à l'échelle internationale, ont tout intérêt, pour le prix du pétrole ou pour le dynamisme des ventes d'armes, à ce que ce type de régime, tout compte fait, se perpétue.

b) Par ailleurs, comme on l'a vu précédemment, la situation frontalière - ajoutée à la topographie accidentée rendant difficile une surveillance permanente et totale des frontières établies³⁸ - explique que, dans le nouveau système des migrations et mobilités internationales, le Kurdistan occupe une position clé, génératrice d'instabilités. Il est donc clair que tant que ces migrations - et leur cynique marchandisation - dureront, une « économie du passage clandestin », générant des profits en devises lourdes assez faciles, quoique risqués, prospérera au Kurdistan ; ce qui ne constitue pas une base très saine et ni très stable pour un développement économique.

c) *Une situation sensible, sur les voies d'échange obligées de produits stratégiques.*

De même, le Kurdistan se situe presque au centre de ce qu'on appelle désormais le nouveau « Grand Jeu », dont l'enjeu n'est rien moins que l'acheminement par « tubes » (oléoducs et gazoducs) vers les marchés des pays riches, importateurs, des pétroles et gaz de la mer Caspienne et de ses environs. Si le problème du tracé et du financement de la construction de ces pipe-lines est fréquemment abordé dans la presse internationale et au cours de conférences économique-géopolitiques, les incidences concrètes pour le Kurdistan le sont beaucoup moins. On note même une certaine tendance à l'occultation. La volonté d'évitement et de contournement du Kurdistan, manifestée par certains Etats de la région, entraîne des surcoûts certains quand il s'agit de relier Bakou à la Méditerranée, par exemple. En cas d'évitement impossible, l'attention

sécuritaire portée par les Etats intéressés par les rentes, que génère le passage sur leur territoire de telles infrastructures, n'ira qu'en croissant, au détriment des populations kurdes locales, toujours suspectées de faire le jeu de l'étranger et de constituer une menace pour le bon fonctionnement de l'économie de rente.

Conclusion

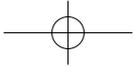
Il apparaît, à l'issue de cette rapide analyse, que les conditions d'émergence d'une société civile ne sont manifestement pas réunies au Kurdistan - à l'exception désormais d'une partie du Kurdistan irakien³⁹, en raison d'une somme d'obstacles structurels et conjoncturels, d'ordre à la fois administratif, institutionnel, juridique, et socio-économique. Dans ces conditions hostiles, il faudra donc du temps pour que se mettent en place de nouvelles pratiques politiques et « citoyennes » (dans le cadre de quelle nation ?)... Cependant, on peut avoir confiance en la société civile kurde extérieure au Kurdistan. Cette influence des expériences politiques hors Kurdistan, sur le sort du Kurdistan autorise à parler d'une déterritorialisation de la « question kurde », du fait de l'importance séculaire des migrations, exils, exodes et déplacements dans la vie des populations kurdes. Ces expériences politiques hors du Kurdistan permettent d'accumuler un capital social, relationnel, culturel et économique, qui ne demande qu'à être réinvesti.

³⁸ *Malgré un équipement de plus en plus perfectionné du côté turc (achat de caméras thermiques autorisant une vidéosurveillance systématique...).*

³⁹ Cf. « Kürdistan'da Sivil Toplum... », Serbesti, İstanbul, Bahar-Yaz 2000, pp.61-64.

Bibliographie

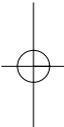
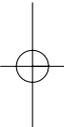
- **ALİOĞLU E.F.** (2000), *Mardin. Şehir Dokusu ve Evler*, İstanbul : Türkiye Ekonomik ve Toplumsal Tarih Vakfı, 158 p.
- **BASTION J.** (2000), « *Dans le Sud-Est, l'après-guérilla au point mort. L'impossible retour à la normale* », *La Chronique d'Istanbul*, İstanbul, juillet-août 2000, pp.24-31.
- **BAZIN M.** (1988), « *L'impact du barrage de Karakaya sur la vallée de l'Euphrate à l'est de Malatya* », *Revue Géographique de l'Est*, Nancy, 28, N.1, pp.3-17.
- **BAZIN M.** (1989), « *L'habitat rural dans la vallée de l'Euphrate à l'est de Malatya* », *Journal Asiatique*, Paris, 227, N.1-2, pp.19-46.
- **DOĞAN T.** (1998), « *Savaş Ekonomisi* », İstanbul : Avesta, 106 p.
- **IZADY M. R.** (2000), « *Barajlar ve Su Altında Kalan Kürt Tarihsel ve Sanatsal Mirası* », in : *Serbestî*, İstanbul, Bahar-Yaz 2000, pp.24-36.
— « *Kürdistan'da Sivil Toplum...* », *Serbestî*, İstanbul, Bahar-Yaz 2000, pp.61-64.
- **MONTALBAN M. V.** (2000), « *Sivil Toplumun zamani geldi* », *Serbestî*, İstanbul, Bahar-Yaz 2000, pp.122-127 (article paru dans *Le Monde Diplomatique*).
- **TAPIA S.** (1991), « *Aménagement hydraulique et aménagement du territoire en Turquie* », in : *115^e congrès national des sociétés savantes*, Avignon 1990, Milieux calcaires et politique hydraulique, Paris : CTHS, pp.159-168.



Evacuation forcée, déportation et réhabilitation:

Les Kurdes et l'Etat en Turquie*

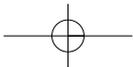
Le déplacement forcé de la population civile kurde en Turquie dans les années 1990



* Communication présentée à la Conférence Internationale sur les déplacements des populations au Kurdistan, tenue le 10 mars 2001 au Centre des Conférences Internationales à Paris

**M. Joost
JONGERDEN**
Amsterdam

Les forces militaires de la république turque se sont embourbées dans une guerre de plus en plus intense contre le Parti des travailleurs du Kurdistan, PKK. Au cours de cette guerre, 1779 villages et hameaux ainsi que 6153 communautés ont été évacués ou détruits par les forces de sécurité turque ; de 3 à 4 millions de personnes ont fui vers les villes. Un nombre important d'entre elles veulent regagner leurs villages. En raison de récentes analyses politiques, l'Etat turc et les organisations kurdes sont en faveur d'une réintégration. Cependant, ils la conçoivent d'une façon très différente. Cet article traite de l'évacuation forcée et de la déportation des populations dans les régions kurdes de la Turquie et analyse le concept de réintégration ainsi que les développements récents en relation avec la reconstruction des villages et le « village central ».



La guerre et la réintégration

La réintégration est à l'ordre du jour. Après les effets dévastateurs de la guerre, des programmes de réintégration ont été entrepris au Salvador, au Mozambique, au Cambodge, en Bosnie-Herzégovine, en Sierra-Leone et dans le nord de l'Irak, entre autres. La question de la réintégration est étroitement liée aux changements intervenus dans la conduite de la guerre. Les guerres entre Etats ont diminué tandis que les guerres à l'intérieur des Etats sont en augmentation. D'après Renner (1999 :17), entre 1989 et 1997, seulement 6 sur 103 conflits armés ont été des guerres entre Etats. Dans les guerres à l'intérieur des Etats, les civils sont devenus les cibles directes des forces en présence. La preuve a été faite qu'environ 90 % des victimes étaient des civils (Renner, 1999 :17 ; Frerks, 1998 : 9). La guerre affecte également les institutions sociales et la cohésion sociale. « La terreur de masse est devenue une stratégie délibérée. La destruction des écoles, des maisons, des édifices religieux, des cultures et des récoltes, de même que la torture, le viol et l'emprisonnement sont devenus habituels. La guerre moderne vise non seulement à détruire la vie mais aussi les modes de vie. Elle prend pour cibles les institutions sociales et culturelles et détruit délibérément les structures dans lesquelles les gens peuvent guérir des souffrances causées par la guerre ». (Bracken et al., 1998 : 3). La réintégration entreprise après la guerre n'a pas pour seul but la reconstruction matérielle. Aboutir en même temps à la cohésion sociale et à la reconstruction matérielle est l'un des plus grands défis à affronter (Richards, 1999 ; Bracken et al., 1998). La réintégration a pour but de créer les conditions de fonctionnement d'une société en temps de paix (Banque Mondiale, 1998). Dans le processus de réintégration, il faut (re) construire des liens sociaux. Bozarslan (2000, conversation personnelle) pense que la réintégration est liée aux négociations sur les ressources sociales. Nous allons étudier le lien entre la reconstruction matérielle et la reconstruction sociale, en relation avec la réintégration dans les zones kur-

des de Turquie. Nous envisagerons deux approches de la réintégration : la reconstruction des villages et la conception du village central. Ce sont principalement des sources secondaires qui ont été utilisées pour étudier ces approches.

Le PKK, officiellement créé en 1978, a lancé sa première opération militaire en 1984. Il a atteint son plein développement entre 1991 et 1993 (Olson, 1996). Au début des années 1990, la guérilla du PKK contrôlait certaines parties des zones rurales kurdes de l'Est et avait réussi à établir des structures politiques et militaires dans les villes. Le PKK a tenté d'établir des structures sociales alternatives pour remplacer celles de l'Etat turc.

La Turquie s'est trouvée piégée. Pour détruire les structures politiques et sociales de la guérilla du PKK, le gouvernement turc a utilisé sans discrimination des méthodes anti-insurrectionnelles qui prenaient également pour cibles les populations civiles (Mater, 1999 ; Dicle H., 1997 ; Bruinessen, 1997 ; Kaplan, 1996 ; Amnesty International, 1996 ; Zürcher, 1995). Les militaires turcs espéraient éliminer les réseaux de soutien logistique au PKK par l'évacuation forcée et la destruction de villages dans les zones rurales kurdes. Dans ce contexte, j'emploie le terme « évacuation forcée » et non de « déportation ». La déportation implique non seulement l'évacuation forcée, mais aussi la réinstallation forcée. Cela n'a pas été le cas au cours des déplacements massifs des années 1990.

L'armée a évacué et brûlé systématiquement les villages et tant que les villageois ont fui la région, l'armée et les autorités politiques sont restées indifférentes à leur sort. Dans cet article, je mentionnerai trois formes de migration forcée : l'évacuation forcée, la déportation et le transfert disciplinaire ou l'exil.

La migration forcée en Turquie

L'évacuation forcée et la destruction de villages a commencé à la fin des années 1980 et a atteint son point culminant pendant les années 1990. Des comptes rendus détaillés de l'évacuation forcée et de la destruction de villages ont été faits par différentes ONG (IHD, 1996 ; SNK, 1995 ; Human Rights Watch, 1995). Ces évacuations forcées et ces destructions de villages reflétaient, du moins en partie, le cours de la guerre entre le PKK et la Turquie. Entre 1990 et 1992, les forces armées turques ont détruit des villages et obligé la population locale à quitter la campagne à Hakkari, Şirnak, Van et Siirt. En 1993, la destruction des villages et l'évacuation forcée sont devenues systématiques à Bitlis, Diyarbakir et Mardin. En 1994 et 1995, Tunceli et des quartiers de Bingöl, qui constituent le Dersim, et qui sont habités principalement par des Kurdes d'origine alévie, ont été la cible d'opérations militaires successives ayant pour but de dépeupler de vastes zones rurales. En 1996, Sivas, région habitée à la fois par des Kurdes et des Turcs, la plupart d'origine alévie, a été victime de destructions de villages et de déplacements forcés. 6153 communautés, 1779 villages et hameaux ont été évacués ou détruits par les forces de sécurité turques (*Turkish Daily News*, 31 mai 2000). La plupart des villages évacués sont maintenant en ruine. Si elles ne sont pas constamment entretenues, les maisons bâties en briques d'argile finissent par s'effondrer. L'Etat turc ne donne aucun chiffre, mais, d'après Human Rights Foundation, TIHV, 3 millions, et d'après HADEP, 4 millions de personnes ont été déplacées de l'intérieur de la Turquie (TIHV, 2001 ; Karageci, 2000). D'après Zucker (2000 : 2), la Turquie est le deuxième pays au monde ayant le plus grand nombre de personnes déplacées. L'évacuation forcée de la population rurale au Kurdistan n'est pas un phénomène nouveau. Pendant et après la première guerre mondiale, de vastes communautés qui s'étaient soulevées ont été dispersées dans toute la Turquie (Izady, 1992 ; 104). Les principaux soulèvements ont eu lieu en 1925,

1928-1930 et 1937-1938 (pour un panorama général, voir Bruinessen, 2000 : 98). Van Bruinessen affirme que (2000 : 79) : « Les premières déportations ne constituaient que de simples représailles contre les tribus rebelles. Plus tard, les déportations ont fait partie du dispositif d'assimilation des Kurdes. »

Les archives turques concernant ces faits sont encore inaccessibles et des comptes-rendus fiables des déportations dans les années 1920 et 1930 font défaut. Avec l'écrasement de la rébellion de Cheikh Saïd en 1925, Chirguh estime qu'un demi-million de personnes ont été déportées. Selon Bedir Khan, un million de personnes ont été déportées et tuées (van Bruinessen, 2000 : 98). Selon d'autres sources, la population de Bitlis est tombée de 40 000 à 5 000 personnes et celle de Muş de 30 000 à 3 000 après la rébellion du Mont Ararat en 1928-1930. D'après Nuri Dersimi, 50 000 personnes ont été tuées et 100 000 déportées au cours d'opérations militaires successives dans le Dersim en 1937 et 1938 (van Bruinessen, 2000 : 98-101). Les régions turques ont été déclarées zones militaires interdites aux étrangers jusqu'en 1965. En 1928, toute l'administration civile et militaire des provinces de l'Est a été placée sous l'autorité d'un « Inspecteur-général de l'Est » (Gunter, 1997 : 5-6).

Bien qu'il n'existe pas de chiffres vérifiables, il est clair que la déportation est devenue un instrument politique d'assimilation (Van Bruinessen, 2000 ; Izady, 1992). Selon la Fondation des Droits de l'Homme de Turquie, « La pratique des déplacements forcés en Turquie au cours du XX^{ème} siècle était généralement fondée sur la tentative de créer une société homogène » (TIHV, 2000:3). Le but était de disséminer la population kurde afin de faciliter son assimilation.

En 1932, une loi, promulguée par le Parlement turc, ordonna la déportation et la dispersion des Kurdes pour les forcer à s'assimiler aux « Turcs ».

La loi stipulait que : « quatre catégories de zones habitées seront reconnues en Turquie, comme cela sera indiqué sur une carte établie par le ministre de l'intérieur, et approuvée par d'autres ministres.

La zone 1 inclura toutes les régions dans lesquelles il est jugé nécessaire d'augmenter la densité de la population de culture turque ;

La zone 2 inclura les régions dans lesquelles il est jugé désirable d'établir des populations qui doivent être assimilées à la culture turque ;

La zone 3 sera constituée de territoires dans lesquels des immigrants de culture turque seront autorisés à s'établir, librement mais sans l'assistance des autorités ;

La zone 4 inclura tous les territoires qui devront être évacués et ceux qui peuvent être fermés pour des motifs de santé publique, des raisons matérielles, culturelles, politiques, stratégiques ou sécuritaires ».

Selon Izady (1992 :109), les Kurdes ont été dispersés par petites unités afin qu'ils ne puissent constituer plus de 10 % du district, quelle que soit la région où ils auraient été déportés. Gunter, par ailleurs, se réfère à la loi 2510, votée en 1934, qui « cherchait à disperser les populations kurdes dans des zones où ils ne représentaient pas plus de 5 % de la population totale ». L'explication la plus détaillée, cependant, se trouve dans le livre de Bedir Khan intitulé *La question kurde* (1997). Il se réfère à une loi adoptée par le Comité pour l'unité et le progrès, après la déportation des Arméniens. La loi ordonnait la déportation de Kurdes dans des villages turcs, dans lesquels ils ne pourraient pas constituer plus de 5 % de la population (1997 :18). Selon Bedir Khan, la loi de 1932 - et non de 1934 comme le prétend Gunter - prescrivait que les populations non-turques déportées n'avaient pas le droit de s'installer dans des villages. Dans les villes et les agglomérations, les Kurdes ne pouvaient pas représenter plus de 10 % de la population (1997 : 21). Il avait même été suggéré que les enfants kurdes soient envoyés dans des pensionnats où ils devraient par-

ler exclusivement le turc. (Gunter, 1997 : 6). Le manque de financement par l'Etat et l'importance de la population kurde a empêché la mise en œuvre de ces intentions. D'après les témoignages des survivants de la révolte de Dersim et de ses suites, les familles ont été dispersées dans différentes régions de la Turquie occidentale, et il leur était interdit d'avoir des contacts entre elles (Jongerden, 1997 : 56). L'hypothèse était que ces petites minorités dispersées seraient facilement assimilées à la majorité turque dominante. Martin Van Bruinessen considère les assassinats et les déportations comme un ethnocide ; la destruction de l'identité kurde (Bruinessen, 2000 : 76). Alors que les Kurdes étaient déportés loin de leur patrie, le gouvernement turc se réjouissait de la migration (volontaire) des Turcs vers les zones kurdes, de la création de colonies turques, afin d'implanter la culture turque dans des zones non-turques.

L'ancien Président Özal a également mis à l'ordre du jour, la double politique de déportation et d'implantation coloniale. En 1992, il a déclaré : « La migration est la solution pour combattre le terrorisme » (IHD, 1995). Comme ses prédécesseurs, le Président Özal pensait que la migration des Kurdes vers l'ouest de la Turquie les forcerait à s'intégrer. En même temps, Özal suggérait, selon une perspective anti-rébellion, de commencer à multiplier les implantations humaines dans les régions kurdes.

Dans le contexte de la migration forcée, il faut également mentionner le « transfert disciplinaire » pratiqué contre les fonctionnaires et les travailleurs gouvernementaux. D'après un rapport de KESK, Diyarbakir, des centaines de Kurdes, professeurs et assistants médicaux, ont été « exilés » des zones kurdes (KESK, 1999). Les raisons principales évoquées pour ce transfert étaient leur défense de l'identité kurde ou la participation à des manifestations liées au problème kurde. Certains d'entre eux ont refusé le transfert en démissionnant de leur poste. Lors des élections de 1999, quatre professeurs exilés, qui avaient refusé leur transfert en démissionnant, ont

été élus maires à Ergani, Fabrika et Silvan (Diyarbakir) et Mazidagi (Mardin). De nombreux autres professeurs qui avaient été exilés, et, de ce fait, avaient démissionné sont devenus cadres supérieurs dans le HADEP.

Guerre et ethnicité : Déterminer les frontières et les proximités

En sciences sociales, le débat est ouvert à propos des guerres internes aux Etats. Selon Collier et Hoeffler (2000), les termes antagonistes de ce débat sont l'appétit économique et les revendications politiques. Ils soutiennent que les rébellions seraient liées à l'exploitation des ressources. Les comportements prédateurs pour le contrôle de l'exportation des marchandises sont la cause de conflits et les préjudices engendrés au cours de ces conflits créent des diasporas, ce qui exacerbe le conflit. Bien que Collier et Hoeffler admettent que les rebelles parlent d'injustices politiques, ils les considèrent comme un écran de fumée et arrivent à la conclusion que les guerres à l'intérieur d'un Etat sont motivées par la convoitise, et conduites par l'appât des ressources (Collier et Hoeffler, 2000). Il existe beaucoup d'autres études qui lient conflits humains et ressources. Dans une étude précédente, Gurr (1985), par exemple, établit un rapport entre l'émergence des conflits humains et la rareté des ressources. Homer-Dixon (1991 et 1994) prétend qu'il existe un lien causal entre pénurie environnementale et conflit humain. Il est clair que les guerres présentent des dimensions économiques importantes et qu'il faut les analyser de façon pertinente. Le problème avec l'analyse de Collier et Hoeffler est qu'elle tend à écarter les facteurs sociologiques, à priori (Richards et Fithen, à paraître). Une recherche sérieuse est nécessaire concernant les facteurs sociologiques, allant de l'histoire à la culture et à l'ethnicité, aux relations Etat-société, à l'économie, à l'ordre public, au rôle des militaires, et des différences sexuelles (Richards et Fithen, à paraître ; Rehner, 1999 ; Barkey et al, 1998 ; Frerks, 1918 ; Gaay Fortman et al, 1997) ; Frerks

(1918 : 7) prétend que la violence à l'intérieur de l'Etat peut souvent s'expliquer par le caractère de l'Etat, qui manque de fondement idéologique, de base matérielle, de présence institutionnelle ou de légitimation pour agir de manière crédible en ce qui concerne la multitude des identités à l'intérieur de ses frontières. Les facteurs culturels et ethniques sont importants dans le déclenchement de la violence politique (Frerks, 1998 : 7-8 ; Gaay Fortman et al, 1997 : 5 ; Williams, 1994 ; Gurr, 1994a ; Gurr, 1994b). On a la preuve que, dans plus de 70 % des conflits armés, l'état de guerre survient entre un système politique centralisé ou un « Etat » et un peuple, ou « nation », ethniquement distinct (Bracken et autres, 1998 : 3 ; Scarione, 1997 : 71). La Turquie représente un de ces cas. Van Bruinessen (2000) affirme que « l'on a souvent décrit le conflit kurde comme un conflit ethnique – et avec raison – au sens où l'identité ethnique des Kurdes et leurs revendications politiques fondées sur cette identité ont joué un rôle primordial dans ce conflit. Cependant, il est important de dire tout de suite que (...) le conflit ne revêtait pas la forme d'une confrontation entre Kurdes et des groupes ethniques rivaux. Comme d'habitude, les conflits éclataient entre des mouvements politiques séparatistes et des gouvernements centraux. »

Scarione (1997 : 7) et Gaay Fortman (1997 : 5) estiment que les différences ethniques et culturelles seules ne constituent pas nécessairement une source de conflit et relient l'émergence des conflits ethniques à des questions sociales, économiques et politiques. Barkey et Fuller (1998) considèrent que le problème kurde s'est transformé en guerre parce qu'en Turquie la construction d'une nation polarise les relations ethniques. « L'Etat est devenu turc parce que le régime kémaliste a réinventé l'« ethnique » turque. (...) Dans la Constitution de 1924, les termes « citoyenneté » et « citoyen » ont été assimilés à la turquicité (Barkey et al, 1998 : 10). Selon Bozarslan (1996 : 136-138), l'Etat turc, dans les années 1920, déniait tout droit civique aux autres groupes et a évolué dans les années 1930 vers une interprétation raciale de l'ethnicité.

Ce qu'il faut expliquer c'est le concept d'ethnicité ou de formation ethnique. D'après les travaux de Frederik Barth (1969) et d'autres auteurs dans les années 1960, aucun sociologue aujourd'hui ne prétendrait que l'identité ethnique est quelque chose d'intrinsèque. Les groupes ethniques ne sont pas envisagés comme primordiaux, mais comme le résultat de processus sociaux qu'il est nécessaire d'étudier. En règle générale, un groupe ethnique se définit par ses relations ou interactions avec d'autres groupes et non par de prétendues « caractéristiques objectives » (Balakrishnan, ed., 1996 ; Gellner, 1994 ; et Barth, 1969). On dit que les conflits ethniques peuvent se produire après une crise identitaire qui suit la chute de régimes totalitaires ou autoritaires. L'assimilation forcée des minorités et le processus de constitution d'une nation avec d'importants facteurs ethniques peut également déclencher des conflits (Scarione, 1997 : 71). Bozarslan (communication personnelle, 2000) déclare, cependant, que ce que l'on appelle crise d'identité est en fait la construction d'une identité, ce qui veut dire devenir acteur et, comme tel, négocier les distances et les voisinages avec d'autres groupes dans la société. La violence peut s'avérer un moyen d'établir et de maintenir les frontières sociales entre les peuples. En fait, la violence du PKK a créé une cohérence sociale parmi les Kurdes et marqué les distances vis-à-vis de l'Etat turc.⁴⁰ De nombreux Kurdes considèrent le début des actions de guérilla contre l'Etat turc comme la pierre angulaire du processus de réveil national.

⁴⁰ *Mais pas vis-à-vis des Turcs puisque le PKK, dès le début, a essayé d'inclure des Turcs.*

État et ethnicité en Turquie : la crise de la cohésion sociale

La violence et les soulèvements marquent l'histoire des relations entre l'État de Turquie et les Kurdes. L'élite politique kémaliste voulait maintenir à tout prix l'autorité de l'État dans la région et transformer ses habitants en « citoyens turcs » (Bozarslan, 1990 : 12). Ceci impliquait que la Turquie fournisse un espace minimal, ou pas d'espace du tout, à l'expression des revendications kurdes, par les voies légales. La violence s'est transformée, au cours des années 1980 et 1990, en une guerre à grande échelle. Pendant longtemps pourtant l'État turc s'est montré assez compétent au niveau bureaucratique, et souple au niveau social, pour absorber les Kurdes qui optaient pour la citoyenneté turque (Bozarslan, 1998 : 142). Il a également utilisé l'appareil et les structures tribales kurdes pour les intégrer au système politique, mais jamais en tant que Kurdes. Dans la région (rurale) kurde, les aghas, les dirigeants kurdes traditionnels, étaient les bienvenus dans les partis politiques turcs. Ils servaient d'interfaces entre le système politique turc et la population kurde. Les partis considéraient que les aghas « généraient un vote de masse » (Barkey et al., 1998 : 77).

Pendant des décennies, la participation électorale dans les zones kurdes a été plus élevée que dans les zones non-kurdes (Bozarslan, 1998 : 142). L'élite kurde préférait s'insérer dans un système clientéliste et minimiser son identité kurde (Bruinessen, 2000 : 9). La participation au système politique donnait aux aghas l'accès au pouvoir local et national (Bozarslan, 1998 : 141-142). En agissant ainsi, ils pouvaient renforcer leurs structures tribales. La plupart des chefs ne désiraient pas établir une identité kurde fondée sur le nationalisme, ce qui aurait constitué une menace directe pour la cohérence de la politique tribale (McDowall, 1999 : 3).

Les systèmes intégrationnistes ont connu une crise au cours des années 1980 et 1990. La répression contre l'identité kurde, tout au long des

années 1960 et 1970, avait conduit à une radicalisation du nationalisme kurde. Les aghas, qui s'étaient intégrés dans le système politique turc, étaient également concernés. Pour ne pas perdre le soutien populaire, certains d'entre eux durent accepter un minimum d'exigences politiques de la part des nationalistes kurdes. Mais ceci les a éloignés de l'Etat et a contribué à une désintégration des structures politiques turques, dans les zones kurdes. L'Etat turc est devenu plus dépendant des forces militaires pour le contrôle de la population kurde. Bien que les nationalistes kurdes dans les années 1990 aient tenté de s'intégrer dans le système politique, ces tentatives se sont heurtées à la fois aux actions meurtrières des forces armées et à la puissance coercitive du système judiciaire de l'Etat, qui était lui-même militarisé (Muller, 1998).

En relation avec les systèmes d'intégration, il faut mentionner, de nouveau, le problème des migrations. Une migration des zones kurdes vers les villes de Turquie occidentale, comme Istanbul, a commencé dans les années 1960. On pensait que ces migrants s'intégreraient dans la culture turque dominante. C'était aussi l'école de pensée dominante en théorie sociale : le développement économique (ou modernisation), caractérisé par la modernisation de la technologie, la commercialisation de l'agriculture, l'industrialisation et l'urbanisation, était censé aller de pair avec l'intégration sociale. Entre autres, on croyait qu'un processus d'intégration politique aurait lieu. Cela correspond à une évolution vers une structure politique « pré-moderne », où l'intégration politique est liée à un statut de parenté ou à l'appartenance à une tribu, vers un type « moderne » représenté par les partis politiques et la bureaucratie étatique (Long, 1977 : 10-11). Pourtant, cela ne s'est pas passé ainsi en Turquie. Bien que les Kurdes se soient intégrés sur le plan économique, les contacts plus nombreux avec d'autres groupes ethniques leur ont fait davantage prendre conscience de leur propre identité (van Bruinessen, 1990 : 35). Dans les villes, les contacts avec d'autres groupes ethniques (pas seulement turcs) ont fait

émerger la notion de différence culturelle. Cela a encore été renforcé par le discours turc omniprésent, le faible statut économique de la plupart des migrants forcés, la stigmatisation et l'exclusion sociale (Geerse, 1999 ; Jongerden, 1997). Au cours des années 1990, les mouvements politiques et sociaux kurdes ont de nouveau gagné en importance dans les villes. Ils fonctionnaient comme un réseau social protecteur pour les nouveaux migrants. Par ailleurs, la nature de la migration changeait. Au cours des décennies précédentes (les années 1960, 1970 et 1980), les offres d'emploi avaient fortement incité les Kurdes à migrer vers les villes. Au cours des années 1990, beaucoup de migrants ont été forcés de quitter leurs villages à cause de leur identité kurde. En d'autres termes, leur migration avait déjà une signification ethnique.

La réintégration et la structure sociale des zones kurdes en Turquie

À première vue, les perspectives de réintégration semblent bonnes. Les activités militaires dans la région ont presque complètement cessé après que le chef du PKK, Abdullah Öcalan, ait été capturé en février 1999, et que le PKK se soit efforcé d'abandonner la lutte armée pour jouer un rôle sur le plan diplomatique et politique. L'Etat turc s'intéresse à la relance de l'économie rurale dans la région kurde depuis que les confrontations militaires ont diminué. Le gouvernement est favorable à la réimplantation des migrants de guerre. Cependant, il n'y a pas de consensus sur la méthode. En fait, ce sera, et c'est déjà, l'un des conflits politiques entre l'Etat et le mouvement kurde. Le résultat du processus de réintégration déterminera dans une large mesure la structure sociale de la région kurde en Turquie.

Il n'existe pas d'évaluation exacte du nombre des migrants de guerre dans la région kurde en Turquie, mais, selon différentes estimations, il oscille entre 3 et 4 millions (TIHV, 2001 ; Karageci, 2000). Une enquête détaillée

menée par Özdag (1995) révèle une grande diversité de réponses concernant la question du retour. L'enquête révèle que 36,5 % des personnes interrogées ont déclaré ne pas désirer rentrer, 35,3 % ont déclaré vouloir rentrer et 25,1 % n'avaient pas encore pris de décision, principalement à cause de la violence dans la région et de la mauvaise situation économique (Özdag, 1995).

Non seulement les chiffres exacts concernant le nombre de migrants de guerre, mais également ceux concernant le retour, sont difficiles à obtenir, mais de plus, quand ils sont disponibles, ils ne sont pas toujours fiables. Associé à la liste des villages évacués et brûlés, liste établie par les organisations des droits de l'homme, le recensement organisé par la Turquie le 22 octobre 2000 aurait pu permettre de déterminer le nombre de personnes qui sont retournées dans tel ou tel village. Malheureusement, le recensement n'est pas très fiable en ce domaine. Selon le recensement, les villages de Kunduz (Köklü), Tasu, Os (Kayadeler), Cakeran, Pertek, et une partie de la municipalité de Kolludure, évacués en 1994, étaient de nouveau habités. Mais, l'agha et l'ancien maire des villages ont truqué le recensement et donné l'impression que les villages étaient occupés afin de recevoir du gouvernement central l'argent destiné à l'administration locale (Yeni Gündem, 12 décembre 2000). De même, cinq villages évacués dans les districts de Hizan et de Bitlis, ont été décrits, à tort, comme peuplés (TIHV, 2001). L'organisation de migrants Göç-Der a demandé l'ouverture d'une enquête (ibid). Elle a également souligné la difficulté d'obtenir des chiffres fiables.

En août 2000, HADEP a reçu les demandes de 30 000 familles qui voulaient retourner dans leur village. Göç-Der avait auparavant reçu les demandes de 20 000 familles. Au cours de l'année 2000, les résidents de quatre villages dans la région de Hakkari sont rentrés chez eux : à Simuinis, Kutranis, Sevan et Ilik. Les villages avaient été désertés en

1994. Les habitants sont revenus avec la permission à la fois du gouvernement et des militaires. Les villageois ont déclaré : « *Nous avons été en contact avec le gouverneur et des responsables militaires depuis le printemps. La semaine dernière, le gouverneur Orhan Işın nous a dit que nous pouvions rentrer dans nos villages de façon permanente (...). Cependant, parce que nous ne sommes pas prêts, nous sommes rentrés temporairement. Nous retournerons dans nos maisons à Hakkari et Van, cet hiver. L'année prochaine, nous retournerons dans nos foyers de façon permanente (...)* » (*Kurdish Observer*, 30 juillet 2000). Les demandes de retour dans les villages près de Lice, Kulp, Silvan et Dicle ont été rejetées par les autorités, représentées par le commandement militaire du district. Seuls 20 villageois de Ceper (Xanakeli), qui avaient été évacués en 1998, ont reçu un permis temporaire pour faire les moissons. On a d'abord dit à des villageois de Hiskani, dans le district de Silab, qu'ils pouvaient rentrer, mais la gendarmerie de Bağdere les a ensuite informés que cette permission avait été annulée (*Kurdish Observer*, 20 juin 2000). Puis, on a détruit à nouveau certains villages, par exemple celui de Akcapinar, près de Kozluk, Batman. Les villageois étaient revenus dans leur village, détruit en 1993. Après les moissons, ils ont commencé à rebâtir des maisons solides pour l'hiver. Mais en octobre 2000, l'armée est revenue ; elle a regroupé les villageois, piétiné leurs jardins et mis le feu à leurs biens, y compris aux tentes et à une maison récemment construite (*Washington Post*, 8 novembre 2000). Les obstacles ne viennent pas seulement de l'état d'urgence et de la re-destruction des villages, mais aussi du système de surveillance. Les gardiens des villages ont confisqué les terres de nombreux villageois qui avaient quitté leurs foyers. Pour ne pas risquer de perdre ces terres, ils essaient d'empêcher les gens de revenir (TIHV, 2001 : 8).

Au lieu de la reconstruction des villages, la Turquie propose un concept différent : le village centralisé. Ecevit a développé ce concept du village centralisé sur la scène politique, à la fin des années soixante-dix, et

actuellement, trente ans plus tard, il essaie de le mettre en application. Le village centralisé, ou village-ville, implique une concentration de l'installation des personnes dans la région kurde de la Turquie. Ecevit considère ce projet comme un instrument politique pour urbaniser et moderniser les campagnes, et aussi comme un moyen pour combattre le « terrorisme » (*Turkish Daily News*, 4 septembre 2000). Les villages centralisés sont « avantageux du point de vue de la sécurité et du progrès » et « permettent l'accès aux valeurs de la civilisation », selon Ecevit (*Kurdish Observer*, 18 janvier 2000). C'est ce que j'appellerai l'urbanisation de basse intensité : la construction de petites villes dans une perspective anti-insurrectionnelle. Jusqu'à maintenant, plusieurs types de villages centralisés ont été créés : Cavdar sur les côtes de la mer Noire, Konalga dans le district de Van : Catak, Islamkoy, dans le district de Diyarbakir : Kulp, Basagac, près de Siirt, et Bayraklı, près d'Eruh (*Turkish Daily News*, 4 septembre 2000 ; *Kurdish Observer*, 22 avril 2000 ; *Reuters*, 27 septembre 2000 ; TIHV, 2001 : 8). Le village centralisé de Konalga, à Van, serait resté vide pendant plusieurs mois jusqu'à ce que des gardiens de villages s'y installent. Dans le cas de ce village, on dit également que la police et les chefs tribaux auraient forcés les villageois à s'y installer (*Turkish Daily News*, 4 septembre 2000). La construction du village centralisé de Basagac - 106 maisons, une clinique et une école primaire - a coûté 1 million de dollars (*Reuters*, 27 septembre 2000). Le Premier ministre Ecevit a déclaré à l'inauguration du village centralisé de Basagac : « *Les vieux villages ne seront pas reconstruits, une nouvelle vie va commencer ici* » (*Reuters*, 27 septembre 2000). Trois mois après l'achèvement du projet, 13 familles seulement étaient installées (TIHV, 2001 : 8).

À Hakkari, ce projet est aussi envisagé pour le village de Uzumlu, dans le district de Cukurca, et celui de Ikiyak, à Yuksekova (*Kurdish Observer*, 22 avril 2000). Pendant l'été 2000, des commandants de bataillon à Lice et à Kulp ont organisé une réunion avec environ 100 mukhtars, maires de villa-

ges évacués, pour obtenir leur soutien, en vue de la construction de villages centralisés. Mais il semblerait que la proposition faite par les officiers de l'armée ait été rejetée par les mukhtars, qui ont expliqué qu'ils voulaient rentrer dans leurs propres villages (*Kurdish Observer*, 20 juin 2000).

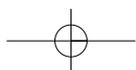
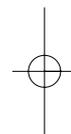
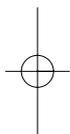
Les villageois et les aghas sont opposés aux villages centralisés. Les aghas ne veulent pas abandonner leurs terres pour habiter les villages centralisés, et les villageois semblent rejeter les villages centralisés construits suivant des plans urbains, car ils n'ont pas la possibilité d'y élever des bêtes et d'y posséder des jardins. Selon le représentant de Göç-Der, Mahmut Özgür, les villages centralisés de Konalga (400 maisons) et d'İslamkoy (300 maisons) possèdent un poste de police pour 100 foyers, et il n'y a pas de place pour élever ou pour abriter des animaux. Le seul travail possible serait gardien de village (*Kurdish Observer*, 22 avril 2000).

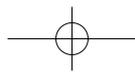
La mise en œuvre de la réintégration des terres par les Kurdes – villages centralisés ou reconstruction des villages – marquera la géographie future de la région kurde en Turquie et constitue un enjeu politique majeur. Les réseaux qui se formeront en faveur de chacune des deux approches ne sont pas encore déterminés. Il est clair, néanmoins, que les militaires et l'Etat central sont des partisans résolus des villages centralisés, et que le HADEP, qui prédomine dans les principales municipalités de la région kurde de la Turquie, Göç-Der et quelques ONG (Kurdes) sont des partisans et militants de la reconstruction des villages. L'Europe sera impliquée dans la question, non seulement parce que la Turquie a demandé à l'Europe de co-financer les projets de villages centralisés, mais aussi parce que 23 villageois de Dolapdere et Ergeçet près de Silvan ont porté plainte devant la Cour européenne des Droits de l'Homme, à Strasbourg. Les autorités n'ont pas autorisé les villageois à regagner leurs villages (*Yeni Gundem*, 9 février 2001).

Les deux conceptions sont articulées autour de discours politiques différents : un discours de démocratisation et de droits culturels, d'une part, et un discours de sécurité et de modernisation économique, de l'autre. Le parti HADEP, qui bénéficie d'un soutien massif parmi les Kurdes, l'organisation de migrants de guerre, Göç-Der, les organisations humanitaires et autres, se mobilisent pour le retour inconditionnel des villageois dans leurs foyers. Ils lient la réintégration aux concepts de « normalisation » (c'est-à-dire la levée de la loi martiale), d'Etat social, de démocratisation et de société multi-culturelle. Ils considèrent que la réintégration requiert, en son principe, la reconnaissance officielle de l'identité kurde (Karageci, 2000). Le gouvernement associe la réintégration à la sécurité (puisqu'il considère la guerre comme un problème de terrorisme) et à un programme de modernisation économique rurale à l'intérieur du GAP (*Güneydogu Anadolu Projesi*, Projet Anatolie du Sud-Est) appliqué sur une superficie de 73 000 km², dans neuf provinces kurdes. Le programme du GAP est surtout connu, et célèbre, pour ses barrages, l'inondation de sites historiques et archéologiques (Zeugma) et pour la menace qu'il représente pour d'autres (Hasankeyf). 22 barrages et 19 centrales hydro-électriques doivent donner un coup de fouet à la production d'électricité, à la fois pour l'usage de la population et pour l'exportation. Pour construire des barrages, il faut évacuer des villages et réinstaller les habitants. On développe les installations d'irrigation : le GAP est censé irriguer 1,7 million d'hectares de terre arable pour transformer un mode de production paysanne nécessitant une importante main d'œuvre et un fort capital, en un mode plus centralisé de grosses fermes. Par conséquent, le GAP a une grande influence sur les possibilités de retour vers les villages et, notamment, sur les perspectives d'emploi agricole des personnes candidates au retour (Özer, 1998 ; Nestor, 1996, 1995 ; Toepfer, 1991).

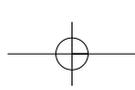
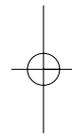
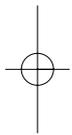
Conclusion

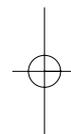
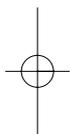
Cet article passe brièvement en revue trois formes de migration forcée des Kurdes en Turquie : les déportations après les révoltes des années 1920 et 1930, l'évacuation forcée dans les années 1920 et les transferts disciplinaires dans les années 1990, avec, en toile de fond, la réintégration et la reconstruction des villages. Jusqu'à maintenant, aucune étude scientifique sérieuse n'a été entreprise concernant la reconstruction des villages dans les régions kurdes de Turquie, ni après les destructions de villages et les déportations, dans les années 1920 et 1930, ni après les destructions de villages dans les années 1990. Deux concepts de réintégration sont en concurrence : les villages centralisés et la reconstruction des villages. Une recherche sur le terrain est nécessaire puisque chaque concept a un impact très différent sur la géographie sociale de la région et sur la création de liens sociaux. Dans l'approche village-centralisé, une faible urbanisation se crée et il semble que les forces de police jouent un rôle central dans la « cohésion sociale ». Les opportunités d'emploi paraissent être de type semi-urbain et liées en partie au GAP (modernisation de l'agriculture, développement technologique et industrialisation à petite échelle). Mon hypothèse est que l'approche village-centralisé considère la modernisation comme un processus qui sera accompagné d'une intégration sociale (assimilation), remplaçant l'appareil local (kurde) par un appareil national (turc, bureaucratie étatique). Le concept de reconstruction des villages tend vers une revitalisation de l'économie agraire rurale et relie la reconstruction à davantage de droits politiques et culturels, c'est-à-dire à la reconnaissance de l'identité kurde. Cependant, une recherche systématique est nécessaire pour analyser de manière plus approfondie les deux approches, leurs buts, et leur véritable impact.





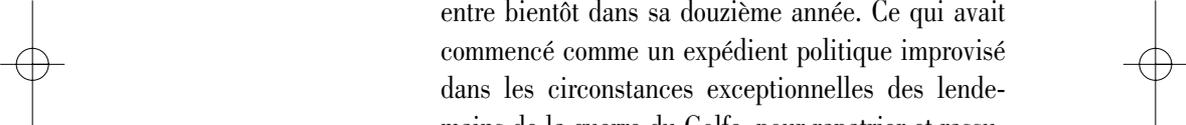
document - débat







Perspectives de l'expérience d'auto-administration kurde



L'expérience d'auto-administration kurde en Irak entre bientôt dans sa douzième année. Ce qui avait commencé comme un expédient politique improvisé dans les circonstances exceptionnelles des lendemains de la guerre du Golfe, pour rapatrier et rassurer une population de plus de deux millions de Kurdes réfugiés aux frontières de l'Iran et de la Turquie, a fini, au fil des ans et d'un cheminement tumultueux, par s'affirmer comme un Etat quasi indépendant et singulier.

Cet Etat a des frontières précises défendues par l'aviation anglo-américaine. Il couvre une superficie d'environ 40.000 km², équivalente à celle de la Suisse ; il administre une population de 3,7 millions, comparable à celle d'Irlande. Il dispose d'institutions politiques et économiques, qui coopèrent officiellement et régulièrement avec des agences des Nations-Unies dans le cadre de l'application d'une résolution (986) du Conseil de sécurité destinée à améliorer le

Kendal
NEZAN
Paris



sort de la population locale. Ses dirigeants sont reçus par les responsables occidentaux et par les plus hautes autorités des Etats voisins, pourtant peu suspects de kurdophilie, mais obligés, ne serait-ce que pour la sécurité de leurs frontières communes, de composer avec la réalité. Ses représentations quasi-diplomatiques ont pignon sur rue dans les principales capitales du Moyen-Orient et d'Europe, sans oublier Washington et New-York, bien sûr.

Cependant, ce quasi-Etat reste singulier à plusieurs égards. A l'intérieur, il est composé de deux gouvernements issus de l'échec de l'expérience du gouvernement d'union nationale formée après les élections législatives de mai 1992 et de la période noire des affrontements fratricides qui ont émaillé les années 1994-1996. Un cessez-le-feu conclu en novembre 1996, sous l'égide des Etats-Unis, confirmé et consolidé par l'accord de Washington, de septembre 1998, entre les leaders kurdes Massoud Barzani et Jalal Talabani sous le patronage de Mme Madelein Albright⁴¹, a délimité des zones d'influence entre les deux principales formations politico-militaires kurdes en compétition pour le pouvoir dans ce quasi-Etat provisoire kurde.

Depuis, le PDK, qui avait obtenu 47,51 % des voix⁴² aux élections de 1992 dirige une coalition gouvernementale comprenant des représentants de petits partis (communiste, assyro-chaldéen, islamiste, turcoman) et des personnalités indépendantes qui admi-

^{41.} voir
Études Kurdes,
n° 2, novembre
2000, Paris.

^{42.} Pour les résultats
détaillés de ces élec-
tions, voir le numéro
86, mai 1992, du
Bulletin de liaison et
d'information de
l'Institut kurde.

nistre la partie septentrionale du Kurdistan irakien. Ce gouvernement qui a pour capitale Erbil dispose d'un Parlement qui se réunit régulièrement, pour légiférer et contrôler l'exécutif, administre environ 54% de la population de cette zone de protection kurde. Son Premier ministre est Neçirvan Barzani, neveu du président du PDK Massoud Barzani qui était arrivé en tête aux élections présidentielles de 1992.

De son côté, l'UPK, qui a obtenu 44,88 % des voix en 1992, dirige également un gouvernement de coalition, basé à Suleimanieh, comprenant des représentants de petits partis (communiste, islamiste) ainsi que des indépendants. Son président est Jalal Talabani, son Premier ministre Barham Salih, ancien représentant de l'UPK à Washington. Ce gouvernement qui n'a pas de Parlement gère sa région par des « décrets présidentiels » de J. Talabani.

Dans l'ensemble, les deux gouvernements administrent des territoires où respectivement ils avaient obtenu la majorité des voix et, de ce fait, disposent d'une certaine légitimité démocratique. Ils coopèrent dans certains domaines jugés essentiels et d'intérêt national comme les relations avec l'ONU et avec les Etats-Unis, l'éducation nationale, la santé, les infrastructures et la stratégie militaire en cas de chute du régime de Saddam Hussein.

Malgré l'objectif affiché d'organisation de nouvelles élections pour la formation d'un nouveau Parlement et d'un gouvernement réunifié, le statu quo actuel va très probablement durer jusqu'à la chute du régime de Bagdad, car l'UPK refuse d'accepter que « le Parlement intérimaire » appelé à préparer les élections, notamment en adoptant une nouvelle loi électorale, porte le même nom que l'actuel Parlement du Kurdistan, dont elle considère la légitimité forclosée. Pour sa part, le PDK, se référant à l'exemple du Parlement libanais qui n'a pu être renouvelé pendant la lon-

gue période de la guerre civile, affirme que le Parlement élu en mai 1992 représente la seule et unique légitimité démocratique du pays jusqu'aux prochaines élections, et que ce Parlement peut et doit se réunir au complet (actuellement en raison de l'absence de la plupart des députés de l'UPK il se réunit avec 63 de ses 105 députés) durant une période intérimaire pour adopter toutes mesures et lois nécessaires à la tenue de nouvelles élections.

Malgré le bon climat d'entente entre les deux gouvernements et de multiples réunions du Haut-comité chargé de l'application de l'accord de Washington, ces préalables paraissent difficiles à concilier et les deux parties semblent se contenter du statu quo.

Insolite est aussi le statut international de l'expérience kurde. Certes, c'est la résolution 688 du Conseil de sécurité de l'ONU, adoptée en avril 1991 à l'initiative de la France, qui a fourni les fondements légaux de l'instauration de cette zone de protection kurde soustraite à l'autorité du régime de Bagdad. Le retrait, en juin 1991 de l'armée puis, en octobre de l'administration irakienne, créa un vide du pouvoir que le Front uni du Kurdistan, coalition de huit partis politiques de la résistance kurde, dut remplir pour éviter le chaos et l'anarchie. Les difficultés inhérentes à la gestion d'une coalition polycéphale formée de chefs de guerre peu rompus à la culture de compromis y nécessitèrent la tenue d'élections afin de déterminer démocratiquement l'audience de chaque parti et surtout de doter la région d'institutions à la légitimité reconnue. Le Parlement et le gouvernement d'union nationale issus de ces élections organisées avec les encouragements des Alliés et surveillés par de nombreux observateurs internationaux suscitèrent de grands espoirs au sein de la population kurde.

^{43.} De 1961 à 1991, le Kurdistan irakien a dû subir la guerre menée par les armées de Bagdad contre le mouvement autonomiste kurde, puis le conflit Iran-Irak (1980-1988), enfin la guerre du Golfe et la campagne anti-kurde qui l'a suivie. Au cours de ces guerres, 90% des 5.000 villages ainsi qu'une vingtaine de villes et bourgades kurdes furent détruits, 1,5 million de civils kurdes déplacés et internés dans des camps, 182.000 portés "disparus" lors des seules opérations Anfal de 1987-1988, l'économie agro-pastorale détruite.

Cependant, ils ne furent pas reconnus par les capitales occidentales qui s'abstinrent de leur fournir les moyens financiers, techniques et politiques de remplir convenablement leur difficile mission de reconstruction dans un pays dévasté par trois guerres et trente années de dictature⁴³. L'absence de soutien des pays occidentaux (Etats-Unis, Grande-Bretagne et France) engagés dans la protection de la « zone kurde » ne favorisa évidemment pas d'autres pays à reconnaître le gouvernement régional kurde, contribuant ainsi à décrédibiliser celui-ci aux yeux de sa population, à le condamner à la paralysie, et finalement, dès mai 1994, à l'implosion et à la guerre civile qui s'en suivit.

Le prétexte avancé par les Occidentaux, pour justifier leur manque de soutien, est que la résolution 688 avait été adoptée au nom de l'ingérence humanitaire, que la communauté internationale s'était engagée à sauver la population kurde de la mort et de la faim mais que cela n'impliquait pas d'engagement sur le statut politique de cette région, qui fait partie de l'Irak. On sait pourtant que les mêmes pays ne ménagent pas leurs efforts pour aider et financer l'Autorité palestinienne ou la Bosnie qui, jusqu'à une date récente était partie intégrante de la Yougoslavie, et le Kosovo qui, bien qu'encore « province de la Serbie », est administrée par l'ONU.

Il ne s'agit donc pas d'une question de droit international mais d'opportunité politique. C'est pour ne pas mécontenter ses alliés turc et saoudien que Washington avait d'abord décidé de ne pas prolonger la guerre du Golfe jusqu'à la chute de la dictature de Saddam Hussein, et son remplacement par un régime démocratique doté d'une constitution garantissant les droits des Kurdes et des minorités ethniques et religieuses de l'Irak, alors qu'après la Deuxième Guerre mondiale l'armée américaine avait imposé la démocratie en Allemagne et au Japon. C'est également pour apaiser les craintes turques d'émergence d'un Etat kurde que les Américains, et à leur suite les Européens, s'abstinrent de soutenir le gouvernement et les institutions de la jeune démocratie kurde, abandonnant celle-ci à son sort, allant même jusqu'à faire subir aux victimes kurdes du régime de Saddam Hussein les sanctions économiques internationales édictées pour punir leur bourreau !

On en est arrivé aussi à une situation inédite où les Alliés espéraient que les Kurdes irakiens arriveraient, sans soutien ni reconnaissance extérieurs, à administrer leur région afin d'éviter une anarchie que Bagdad ne manquerait pas d'évoquer pour réoccuper la «zone de protection», au grand dam de Washington. Tandis que les gouvernements d'Ankara, de Téhéran et de Damas, tout en tenant des réunions trimestrielles de leurs ministres des Affaires étrangères pour discuter des moyens de contenir et de déstabiliser l'expérience d'auto-administration kurde afin de prouver que les Kurdes sont incapables de se gouverner, devaient aussi recevoir les dirigeants kurdes pour empêcher que leur territoire ne serve de base-arrière à des mouvements armés kurdes de Turquie (PKK) et d'Iran (PDKI), mais aussi pour discuter des problèmes d'intérêt commun comme le commerce frontalier ou la protection des oléoducs et des routes internationales.

Ainsi pendant plus de dix ans le gouvernement irakien a pu vendre des produits pétroliers aux autorités kurdes qui, à leur tour, les revendaient à un prix plus élevé aux camionneurs turcs dûment encouragés par Ankara. Ce trafic, en principe « illicite », car contraire au régime de sanctions internationales imposées à l'Irak, a pu prospérer dans l'intérêt des trois parties et avec l'accord tacite de Washington qui y vit un moyen d'offrir une compensation, sous la forme du pétrole à bon prix, à l'économie malmenée de leur allié turc. De plus, les revenus tirés de ce commerce et des taxes douanières par les Kurdes leur permettaient de financer en grande partie les dépenses de fonctionnement de leur administration. La question du partage de ces revenus a d'ailleurs été l'un des sujets de dispute majeurs entre le PDK et l'UPK. Alors que cette dispute était pratiquement réglée dans le cadre des mesures d'application de l'accord de Washington, la Turquie qui, depuis fin 2001, s'engage dans une stratégie visant à asphyxier financièrement une administration kurde qui lui semble avancer dans la voie de la construction d'un Etat, a fermé les vannes de ce commerce mutuellement profitable, faisant passer ses considérations politiques et idéologiques devant les intérêts économiques.

Entité sans statut juridique reconnu, objet hors normes sans équivalent en droit international, le quasi-Etat kurde a pourtant le mérite d'avoir surmonté les épreuves de ses débuts cahoteux et celui d'avoir survécu à ses querelles intestines et aux tentatives de déstabilisation et d'étouffement de ses puissants voisins. Mieux encore, depuis 1997 il s'est engagé dans un cercle vertueux de reconstruction des infrastructures, de relance économique et d'un renouveau culturel et démocratique prometteurs.

Cette évolution « miraculeuse » est en grande partie due à l'injection dans l'économie kurde de 13% du produit de la vente du pétrole irakien — dont une part substantielle provient du sous-sol kurde — dans le cadre de la résolution 986 de l'ONU⁴⁴, dite « pétrole contre nourriture », que Bagdad a fini par accepter. Depuis le début de l'application de ce programme, les sommes affectées « aux trois gouvernorats sous administration kurde » se montent à plus de sept milliards de dollars. En raison des lourdeurs de la bureaucratie de l'ONU et des obstacles multiples dressés par Bagdad, seule une partie de ce montant (\$3,2 milliards) a pu effectivement être utilisée, le reste est déposé sur un compte spécial à l'agence new-yorkaise de la BNP⁴⁵.

L'argent affecté à la région kurde est utilisé par une dizaine d'agences de l'ONU, qui, officiellement, agissent « au nom du gouvernement irakien », pour nourrir la population mais aussi pour financer les projets de réhabilitation et de construction d'infrastructures, d'écoles, d'hôpitaux, de villages pour reloger les populations déplacées, etc. Les projets sont élaborés et présentés par l'administration kurde et réalisés par des sociétés sélectionnées par les agences spécialisées de l'ONU à l'issue d'appels d'offre. Les autorités kurdes leur fournissent des facilités matérielles (terrain, entrepôts, etc) et assurent leur protection. A la date du 28 février 2002 sur les \$2,585 milliards dépensés depuis 1997 dans le cadre de ce programme \$1,138 avaient servi à l'ap-

⁴⁴. *Adopté en avril 1995, la résolution 986, après d'âpres négociations, fut acceptée en mai 1996. Un memorandum of understanding (MOI), signé entre Bagdad et le secrétariat général de l'ONU, définit les modalités d'application de cette résolution, dont le principe d'affectation de 13% des revenus aux trois gouvernorats kurdes. Les premières exportations du pétrole irakien dans le cadre de cette résolution débutèrent en décembre 1996.*

⁴⁵. *Chiffres provisoires établis en mai 2002. Les exportations continues du pétrole irakien alimentent régulièrement le compte affecté aux Kurdes.*

provisionnement en nourriture, \$219 millions à l'achat de médicaments et \$1,228 milliards pour les projets de réhabilitation, d'éducation et de santé.

Il y a aussi de nombreux projets dans les domaines de la culture, de l'éducation, des médias, des infrastructures ou de la sécurité, financés directement par les gouvernements d'Erbil et de Suleimanieh qui doivent, en outre, payer environ deux cent cinquante mille fonctionnaires et employés civils et militaires de l'administration régionale kurde.

Le résultat de ces efforts conjugués est que le Kurdistan irakien est devenu un vaste chantier où l'on construit des écoles, des universités, des hôpitaux, des hôtels, des routes, des ponts, des villages, des supermarchés, des manufactures. Malgré les rigueurs de l'embargo, qui interdit l'importation légale d'équipements techniques et industriels, les Kurdes ont pu construire une petite raffinerie de pétrole, réhabiliter des cimenteries, des manufactures de tabac et de textile. 70% des villages détruits par l'armée irakienne ont pu être reconstruits, l'agriculture et l'élevage redémarrent. Le chômage, qui est encore important, recule et le niveau de vie progresse d'année en année et reste très supérieur à celui des habitants des régions sous administration irakienne.

Les progrès sont plus remarquables encore dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la culture. Il ne reste pratiquement plus de village sans école et, selon les statistiques des départements de l'éducation, la quasi totalité des enfants en âge d'aller à l'école primaire est désormais scolarisée, même si faute de locaux adéquats beaucoup d'écoles sont encore obligées de pratiquer la double journée. Trois universités fonctionnent respectivement à Erbil, Duhok et Suleimanieh et s'efforcent, grâce à l'Internet et aux conférenciers venant de l'étranger, de pallier partiellement leur pénurie de professeurs qualifiés. L'éducation emploie au total 42.359 instituteurs et enseignants. L'enseignement primaire et secondaire est dispensé en langue kurde.

A l'université, les matières scientifiques et techniques sont enseignées en anglais, les autres en kurde ou en arabe. Les minorités assyro-chaldéenne, turcomane et arabe disposent d'écoles publiques enseignant dans leur langue. Il y a même deux lycées privés appelés collèges de la lumière (Isik koleji), financés par des fondations islamiques turques, qui dispensent l'essentiel de leurs cours en anglais mais où sont également enseignées les langues et littératures turques, kurdes et arabes.

Le secteur public de santé emploie 1340 médecins 9450 infirmiers et personnels auxiliaires ou administratifs dans ses 40 hôpitaux et 565 dispensaires. Le secteur privé compte plus de 600 cabinets et cliniques. Malgré des difficultés d'approvisionnement en médicaments et en vaccins, dues en grande partie à la volonté délibérée de Bagdad de saboter le programme « pétrole contre nourriture », afin de prouver qu'il est néfaste pour les populations civiles, des progrès considérables ont été réalisés au plan de la santé publique dans les territoires administrés par les Kurdes. Indicateur parmi d'autres : selon une enquête récente de l'UNICEF, depuis 1991, la mortalité infantile y a sensiblement baissé alors qu'elle a doublé dans l'Irak de Saddam Hussein. La quasi-gratuité des soins⁴⁶ de base les rend accessibles à tous et il n'est pas rare de voir des Kurdes des pays voisins venir se faire soigner dans les hôpitaux d'Erbil ou de Suleimanieh qui, cependant, manquent de spécialistes en médecines avancées (cancérologie, neuro-chirurgie, etc.).

⁴⁶ Une consultation coûte 1 dinar kurde (environ 7 centimes d'euro) dans la région du gouvernement d'Erbil, 5 dinars (35 centimes d'euro) dans celle du gouvernement de Suleimanieh.

S'il est un domaine où la différence avec la période d'avant 1991 est particulièrement visible et frappante c'est bien celui de la culture et de l'édition. Grâce à une liberté d'expression exceptionnelle au Proche-Orient, intellectuels et artistes, si longtemps muselés, donnent libre cours à leur créativité. On publie plus d'une centaine de journaux, revues et périodiques⁴⁷, des maisons d'éditions subventionnées par les gouvernements kurdes prolifèrent et se font concurrence. L'offre, au départ plutôt quantitative, s'améliore graduellement en qualité et s'enrichit des traductions en kurde des œuvres importantes de la littérature mondiale.

L'absence de censure favorise aussi l'expression des minorités politiques, ethno-linguistiques ou religieuses. Chaque parti politique possède son journal, sa radio, voire sa télévision locale. Des Yézidis aux Turcomans et aux Assyro-chaldéens, chaque minorité possède des revues, des associations et des centres culturels ainsi que des émissions à la radio et à la télévision. Les partis de gouvernement, le PDK et l'UPK, disposent chacun d'une chaîne de télévision par satellite, respectivement *Kurdistan TV* et *Kurd Sat*, émettant du Kurdistan et captées dans l'ensemble du Proche-Orient ainsi qu'en Europe.

⁴⁷ Voir à ce sujet l'article très informatif de Ferhad Pirbal dans *Études Kurdes* n°2, novembre 2000, Paris.

L'accès à une information plurielle est facilité par la profusion des antennes paraboliques, par le développement des connexions à l'Internet et des téléphones mobiles liés au réseau international. Une société

civile de mieux en mieux informée et organisée, vibrante, se forme et fait du Kurdistan irakien un espace de liberté.

Cet espace de liberté, défini et protégé par des lois, favorise la gestation progressive d'une culture démocratique. La Déclaration universelle des droits de l'homme, traduite en kurde par l'Institut kurde et diffusée à 60.000 exemplaires au Kurdistan irakien dès 1991, est désormais enseignée dans les écoles ainsi que la Déclaration des droits de l'enfant ; les télévisions les popularisent par des programmes réguliers qui contribuent à l'éducation civique des citoyens. La vie associative se développe librement, les syndicats et associations professionnelles s'organisent. Mais leur degré d'autonomie vis-à-vis des partis politiques reste encore limité. Pour la première fois dans l'histoire du pays, des municipalités ont été élues au suffrage universel. La justice est administrée par des tribunaux civils composés de magistrats professionnels et il y a même des juridictions d'appel. Deux académies de police forment des policiers chargés de faire respecter l'ordre public. Des prisons modernes, des centres de rééducation pour jeunes délinquants ont été créés et la Croix-Rouge y a libre accès. Les anciens centres de torture, les casernes militaires irakiennes de triste mémoire ont été rasés, leurs emplacements transformés en parcs et jardins publics. Les forces d'auto-défense kurdes (peshmergas), dont les cadres sont désormais formés dans des académies militaires, stationnent en dehors des villes.

Le processus d'institutionnalisation touche aussi le domaine de l'économie. Le système bancaire commercial a été remis en marche et une « Banque centrale de la région du Kurdistan » a été créée pour assurer la gestion de la monnaie et servir de trésorerie-paierie générale aux services de l'Etat. La monnaie locale est le dinar irakien d'avant 1991 imprimé en Suisse, qui n'est plus utilisé qu'au Kurdistan et de ce fait appelé « le dinar kurde ». Depuis 1997 celui-ci reste remarquablement stable vis-à-vis du dollar, s'échangeant au taux de 17 à 18 dinars pour un dollar, une valeur

plus de cent fois supérieure à celle de l'actuel dinar irakien. Le niveau de vie des habitants du Kurdistan est, lui aussi, très supérieur à celui des administrés du régime irakien.

Cependant, la répartition des richesses accentue des inégalités potentiellement dangereuses pour la cohésion sociale. La proximité avec les décideurs politiques engendre nombre d'avantages économiques et le décalage croissant entre les niveaux de vie des gouvernements et des gouvernés est de nature à affaiblir, à terme, l'autorité et l'audience des grands partis laïcs kurdes et à renforcer les mouvements islamistes qui font de la lutte contre la corruption l'un de leurs chevaux de bataille. Ces mouvements soutenus et financés par l'Arabie saoudite et l'Iran avaient pu, pendant la période noire de la guerre fratricide, accroître sensiblement leur popularité. Depuis le retour à la paix et l'essor économique qui s'en est suivi leur influence semble en net recul, même si la capacité de nuisance de leurs fractions violentes reste encore significative. L'une de ces fractions, auteur d'une série d'agressions contre « les femmes impies » a assassiné, en février 2001, le gouverneur chrétien d'Erbil, François Hariri. Un an plus tard, elle a perpétré un attentat contre Barham Salih, Premier ministre du gouvernement de Suleimanieh, accusé d'être « trop pro-américain ». Certains de ses cadres auraient été formés dans les camps d'Al-Qaida. Mais, en fait, il ne fait guère de doute que ce sont certains services iraniens qui les manipulent pour déstabiliser la région ou amener les dirigeants kurdes à ne pas mésestimer les intérêts iraniens.

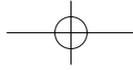
La division en deux pôles rivaux de l'autorité politique nuit à l'efficacité de la lutte contre ces fractions violentes, tout comme elle réduit sa marge de manœuvre et sa capacité de négociation avec des voisins plus puissants et malveillants comme l'Iran, la Turquie et l'Irak.

Il reste que, nonobstant ses faiblesses, ses contradictions, ses incohérences et ses problèmes, l'expérience de l'auto-administration kurde présente un bilan assez largement positif. Initiée comme « expédient provisoire », poursuivie dans la précarité, dans le dénuement et dans l'incertitude, elle a pu tenir pendant onze ans, créer des institutions étatiques, assurer la reconstruction et le développement progressif du pays et jeter les bases d'une société démocratique. On est certes encore loin du rêve kurde d'un Etat unifié et démocratique, susceptible de servir de modèle aux pays et aux peuples voisins. Mais, force est de constater que l'expérience kurde supporte très avantageusement la comparaison avec la plupart des Etats issus de l'éclatement de l'URSS ou nombre d'Etats du tiers-monde. La transition de la longue nuit de la dictature vers la démocratie est un processus lent et compliqué et il était sans doute naïf de s'attendre à ce que les responsables kurdes irakiens pussent créer ex nihilo une démocratie parlementaire à l'occidentale dans un pays dévasté, aux structures sociales désagrégées, sans tradition démocratique véritable, politiquement émietté, et cela dans une région du monde musulman, dominée par des régimes autoritaires.

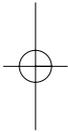
Les perspectives de cette expérience d'auto-administration qui est, rappelons-le, la plus longue de l'histoire kurde depuis l'annexion forcée des principautés autonomes kurdes au XIX^{ème} siècle par les empires ottoman et perse, restent incertaines, parce que largement dépendantes de l'évolution de la politique irakienne des Etats-Unis.

Beaucoup de Kurdes irakiens pensent que le maintien du statu quo, assorti d'une amélioration des conditions d'application du programme « pétrole contre nourriture », servirait mieux leurs intérêts.

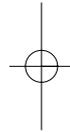
Dans cette hypothèse, ils continueraient à vivre sous la protection de l'aviation anglo-américaine d'une manière quasi-indépendante, avec les res-



sources croissantes de la résolution 986 leur permettant de développer leur pays, d'assurer le progrès économique, politique et culturel de leur peuple et de consolider leurs institutions étatiques. Ce processus pourrait aboutir d'ici quelques années à l'émergence d'un Etat kurde de fait, prospère, démocratique et facteur important de la stabilité régionale. Au terme de ce processus, une fois que les Kurdes auront fait la preuve qu'ils peuvent se gouverner, qu'une génération de Kurdes aura grandi dans un régime démocratique, qu'une opinion publique internationale favorable à l'auto-détermination kurde aura été formée, il sera très difficile à la communauté internationale de les obliger purement et simplement à retourner dans le giron d'un Etat irakien centralisateur ou autoritaire. Dans ce cas-là, on pourrait négocier sinon l'indépendance du Kurdistan, du moins une sorte de confédération avec l'Irak.



Ce scénario souffre cependant de plusieurs inconvénients importants. La zone de protection kurde actuelle ne couvre qu'environ 60% du Kurdistan irakien dont les territoires riches en pétrole (Kirkouk, Khanakine, Sinjar) habités par plus de deux millions de Kurdes restent toujours sous le joug de Bagdad et font l'objet d'une intense campagne d'arabisation. Cette zone de protection correspond d'ailleurs à la région que Saddam Hussein lui-même voulait, en 1974, concéder comme « Kurdistan autonome », la considérant comme économiquement peu profitable et politiquement turbulente. Tôt ou tard, les responsables kurdes seront confrontés à la question conflictuelle, explosive, du statut de ces riches territoires kurdes que Bagdad ne voudra pas lâcher et qu'aucun dirigeant kurde ne pourrait, sous peine de « trahison », abandonner à son sort.



Le statu quo reste aussi très vulnérable aux pressions multiformes des Etats voisins. La Turquie, qui depuis la fin de la lutte armée du PKK, n'a plus besoin du soutien des Kurdes d'Irak s'applique d'ores et déjà à priver l'administration kurde des revenus douaniers nécessaires à son budget en



fermant sa frontière. Elle brandit aussi la carte turcomane et menace d'intervenir militairement en cas d'émergence d'un Etat kurde, « quel qu'en soit le prix ». D'un point de vue rationnel, le risque d'une telle intervention reste faible sans pour autant être inexistant. En effet, dans un passé récent, les fortes pressions américaines n'ont pu empêcher Ankara d'intervenir à Chypre, au prix d'une brouille de plusieurs années avec Washington et l'Union européenne. De son côté, l'Iran a également plusieurs fers au feu pour contenir et déstabiliser l'expérience kurde irakienne.

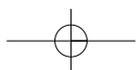
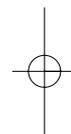
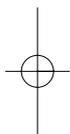
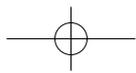
Enfin, pour assurer son fonctionnement, l'administration kurde, confrontée à la baisse substantielle de ses revenus en raison de la frontière turque, a besoin du soutien du Conseil de sécurité de l'ONU pour qu'une partie des revenus de la vente du pétrole irakien soit directement affectée à son soutien. Cela semble très difficile à négocier car les Etats-Unis, qui ont un pouvoir de décision dans ce domaine, restent très sensibles aux thèses et positions d'Ankara.

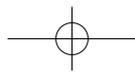
En résumé, le statu quo n'est guère tenable dans la durée et dans la conjoncture politique internationale actuelle, c'est, en fin de compte, Washington qui peut et qui va décider de sa durée. Une intervention militaire américaine visant à renverser la dictature de Saddam Hussein reste hautement probable. Les Kurdes irakiens auront une occasion historique, qui ne se présente qu'une ou deux fois par siècle, d'agir pour garantir leur avenir et ouvrir des perspectives de changement et de libération pour l'ensemble de la nation kurde. Ils auront évidemment pas d'autre choix que de se ranger le moment venu du côté des Américains. Avec plus de 70.000 hommes armés et entraînés, ils constituent la principale force politico-militaire de l'opposition irakienne. Ils disposent de vastes réseaux d'influence, de contact et de renseignement dans les autres parties de l'Irak, y compris au sein des forces de sécurité irakienne. Ils contrôlent un territoire important et possèdent une administration dans l'ensemble efficace, qui

a en outre le mérite d'illustrer concrètement, de donner chair et crédibilité à leur projet de société démocratique et pluraliste.

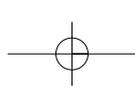
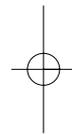
Il appartiendra à la direction kurde de transcender ses clivages, d'agir avec la plus grande prudence pour ne pas provoquer Bagdad de jouer auprès de Washington pleinement de ses atouts, qui sont considérables, afin d'obtenir non seulement la garantie d'un Etat fédéré pour le Kurdistan, mais aussi une participation kurde décisive dans toutes les instances du gouvernement irakien. La meilleure garantie pour l'avenir de l'expérience d'auto-administration kurde sera d'obtenir que les Kurdes gouvernent non seulement au Kurdistan, mais qu'ils partagent aussi le pouvoir à Bagdad, et que l'Irak devienne un Etat démocratique et fédéral, avec une constitution reconnaissant les Kurdes et les Arabes comme les deux peuples fondateurs de cet Etat commun, riche de sa diversité, respectueux de ses minorités, en paix avec sa population et ses voisins.

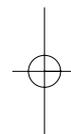
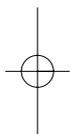
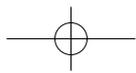
Plutôt que d'attendre le jour J de l'intervention, en se contentant des promesses faites derrière des portes closes par certains responsables américains dont l'histoire kurde récente témoigne de la fiabilité toute relative, les dirigeants kurdes devraient, d'une part, lancer rapidement un débat public au sein de la population kurde, dans l'opposition irakienne et dans l'opinion occidentale sur un projet démocratique et fédéral pour l'Irak d'après Saddam, et, d'autre part, élaborer et faire accepter d'ores et déjà par les principales composantes de l'opposition, un pacte ou une charte nationale qui les engage et qui définisse les lignes de forces de l'Irak futur. Sans quoi, leur expérience d'auto-administration risque d'entrer dans l'Histoire comme une longue parenthèse de liberté dans l'histoire tragique du peuple kurde.

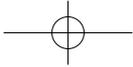




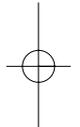
archives







Correspondance des frères Bedir-Khan et Pierre Rondot



Nous poursuivons la publication des archives que le général Pierre Rondot a confié à Hamit Bozarslan. Nous publions aujourd'hui la correspondance adressée par Djeladet A. Bedir Khan au lieutenant Pierre Rondot. Elle concerne pour l'essentiel la revue « *Hawar* » .

Vous trouverez tout d'abord une note sur la revue « *Hawar* » rédigée à Beyrouth en avril 1933 par le capitaine J. Seguin des services spéciaux du Levant. Cette note était destinée au Haut Commissariat français. Ce document apporte un éclairage très intéressant sur la distribution de cette prestigieuse revue un an après sa première parution.

A la lecture de ces pages, nous voyons combien Djeladet Bedir Khan avait associé Pierre Rondot à la publication de la revue « *Hawar* ». Si la première lettre est du 21 novembre 1930, il est évident que leur association n'est pas nouvelle et que les discussions avaient commencé bien avant cette date. C'est à partir



de cette date que débute une amitié qui liera les deux hommes jusqu'à la mort accidentelle de Djeladet Bedir Khan en 1961.

Les archives se terminent le 20 juin 1940.

La place manque et nous ne pouvons publier dans ce numéro qu'une partie de cette correspondance qui s'arrêtera à la fin de l'année 1933. La suite de la correspondance - les années 1934 à 1940 - paraîtra dans la livraison n° 5.

La rédaction

Damas, le 4 Avril 1936

NOTE SUR LA REVUE "HAWAR"

La revue "Hawar" a un tirage moyen d'environ 500 exemplaires. De l'examen des listes d'abonnement, dont un tableau ci-joint présente le détail, il ressort que la Syrie a 170 abonnés, la France 21, l'Irak 73, les autres abonnements s'élevant à 25 environ.

Sur ces 289 abonnés, 75 ont acquitté le montant de leur abonnement, la recette s'élève pour le journal à L.S. 204,5. Sur ce total, la contribution des abonnements souscrits par la France est actuellement de L.S. 90, soit les 9/20e des encaissements d'abonnements. Après la souscription par le Haut Commissariat de 10 abonnements, la part souscrite par la France sera de 100 L.S. sur un total de 215 L.S. de rentrées, soit près de la moitié.

Parallèlement aux envois dits d'abonnements, Beder Khan adresse dans certaines régions un certain nombre d'exemplaires destinés à la propagande, soit 10 à Damas, 15 à Amouda, 15 à Hassetché, 15 à Kamechlié, 10 à Ras el Ain, soit 65 exemplaires en Syrie. En outre sont distribués, également à titre de propagande, 20 exemplaires en Irak et 10 à divers destinataires. Ainsi, sur 500 exemplaires imprimés, 394 sont actuellement distribués, dont 105 à titre de propagande.

Il est intéressant de noter que l'effort principal de Beder Khan se porte sur la région kurde située à l'Est de l'Euphrate (région de Ras el Ain, Bec de Canard, Hassetché) où sont envoyés 74 exemplaires à titre d'abonnements et 65 à titre de propagande, soit au total 139 exemplaires, et sur l'Irak qui reçoit en tout 103 exemplaires (pour mémoire, 51 exemplaires sont distribués à Damas).

Parmi les principaux abonnés, il convient de relever à Damas, la plupart des notables du quartier kurde, à Beyrouth le Chef Tachnak Ipekian, le libraire Sarrafian le Chaldéen Abboche, employé à la Douane, et la Bibliothèque St-Joseph.

On compte à Alep de nombreux abonnés arméniens : le Docteur Kabadjian, Vaan Papazian, député syrien, Kaghan Alwadjian, commerçant, le Docteur Basbadjian, Dikran Tirpajian, changeur, et la Société Niharwa, société commerciale fondée par des Arméniens de Diarbekir. Parmi les autres abonnés d'Alep, à noter le journal "Dogri Yol", le Consulat turc, ce dernier payant régulièrement son abonnement.

A Antioche, la plupart des abonnés appartiennent au Lycée et sont les propagandistes kurdes groupés autour de Mandoun Selim, professeur au Lycée et membre du Comité Hoyboun.

La plupart des abonnés de la région d'Amouda ne paient aucune cotisation. Ce sont les moukhtars des

différents villages kurdes de la contrée. Il en est de même pour la région de Kamechlié.

A Hassetché, le nombre d'abonnés est relativement faible, eu égard à l'importance de la colonie kurde du lieu : 10, dont Hadjo, 5 fils de Djemal Pacha, 2 commerçants chrétiens de Mardine et 2 chefs Zaza réfugiés.

Parmi les abonnés de Kamechlié, il convient de relever Michel Dome, Président de la Municipalité, le député de Djezireh, Saïd Isaac et Keddour bey, notable de Nissibine, réfugié à Kamechlié.

A Ras el Ain, sur 4 abonnés, 2 Millis et Khalil Ibrahim Pacha, député, et 3 commerçants chrétiens.

Au Kurd Dagh, 5 abonnés dont 2 députés à l'actuel Parlement, l'ex-député Rechid Agha et 2 Aghas Kurdes de la région/Bulbul Dersivan.

Dans la région de Djerablous, à part les Chéine, on ne compte que deux autres abonnés, un Arménien d'Aïn Arous, le Docteur Zakar et un Kurde réfugié, Abdul Raman Agha.

Le fond de la clientèle français d'"Hawar" est constitué par l'Ecole des Langues Orientales. On relève également parmi les noms d'abonnés ceux de M. Adéphe de Falgairolles, journaliste, et de Vahan Papazian, le chef Tachnak. A noter également deux Kurdes poursuivent leurs études en France, l'un à Paris, nommé Fany, boursier de l'Etat de Syrie, l'autre à Montpellier, nommé Fikri.

En Irak, à côté de la grosse clientèle que constituent les noyaux kurdes, on note l'adhésion d'un certain

nombre de Yezidis, Amo Charo, chef du Sindjar, Saïd bey, l'actuel chef des Yezidis, en résidence à Cheikadi, 2 Yezidis de Mossoul, l'un, Housseyer bey, cousin de Saïd bey, l'autre Mounzir, Cheikh Yezidi.

De Mossoul également, le Père Paul Beidar, Chaldéen, auteur d'une grammaire kurde en langue française.

A noter parmi les abonnés le Capitaine Holt, Secrétaire pour les Affaires orientales.

Parmi les abonnés étrangers, la Bibliothèque d'Oxford, l'orientaliste Minorsky, de Londres, et l'Indian Institute

3 abonnés en Allemagne : l'Académie de Berlin, la Bibliothèque de Munich et le Docteur Hadnack, de Berlin.

La plupart des abonnés d'Amérique sont des Kurdes.

A noter également l'abonnement du Ministère des Affaires Etrangères d'Italie souscrit à Damas par le Secrétaire du Consulat qui s'est rendu spécialement à cet effet auprès de Djelalet Beder Khan.

A Bombay, le Bulletin Parsi, et en Palestine, la Bibliothèque de l'Université juive. *Il est également donné au Hawar.*

Damas. Le 21, II, 1930

Mon Cher Lieutenant

Je vous remercie infiniment pour les feuilles de l'Alphabet, que me m'avez retourné après les avoir corrigé.

Si incise je vous envoie quelques nouvelles feuilles qui sont la suite de la discussion du fameux (8).

Dans quelques jours je commencerai à la rédaction de la seconde partie de l'exposé de l'Alphabet turc qui est moins longue que la première.

Veillez agréer mes plus cordiales salutations.

Bien à vous
D.A. Bedts-Klau

Damas. Le 6 Mai 1932

Mon Cher Lieutenant

Et mon retour de Beyrouth c'est avec un vif plaisir que j'ai reçu votre carte. Le second jour, hier, je me suis rendu au Cercle des officiers. La troisième fois je vous ai laissé ma carte.

Demain à une heure et demie, je viendrai vous voir et causer d'un tas de choses qui pourront vous intéresser, surtout de ma revue, Havar, qui est sous presse. Je vous prierais aussi de jeter un coup d'oeil à la lettre française.

Veillez agréer Mon Cher Lieutenant mes plus distinguées salutations.

D. H. Bouri-1932

Damas: le 25 mai 1882

Mon cher Reueuant

Après vous avoir fatigué, ici à Damas, avec l'histoire du (9) et du (10), il fallait bien vous laisser le temps pour que vous vous reposiez. Mais comme

"Hawa" ne peut pas souffrir de retard et insiste à paraître, j'en suis obligé de vous envoyer quelques nouvelles corrections.

Si cela ne vous cause pas de mal et si vous disposez des moyens, ne serait-il pas trop exiger de vous demander de leur donner une certaine forme d'écriture?

En vous remerciant d'avance je vous présente mes salutations et cordiales assurances.

B. A. de la -

Damas: le 2 juin 1932

Mon cher Lieutenant

Il y a presque dix jours que
je vous ai envoyé une vingtaine de pages
de « P'atpaltê kunda » en vous priant
de bien vouloir me les envoyer.

Comme jusqu'ici je n'ai eu
aucune réponse j'ai commencé à
me impatienter. C'est possible que la
lettre soit perdue à la poste.

En tout cas je vous prie de
m'écrire, s'il est possible, si ces 20 pages
vous sont parvenues.

De mille fois
Lieutenant mes plus distinguées salutations

D. A. Bedir-khân

Damas. Le 14 Juin 1932

Monsieur le Lieutenant

J'ai reçu vos deux lettres et les
feuilles de l'alphabet kurde. Je suis
très désolé de l'incident d'accouchement
de madame votre épouse qui vous a causé
beaucoup de peine, j'espère qu'elle est
actuellement parfaitement rétabli. Nous
devons toujours nous contenter d'avoir
sauvé une vie au prix d'une autre
qui n'a pas encore commencé.

Je vous remercie pour la peine
que vous vous êtes donnée pour corriger
très consciencieusement les feuilles de votre alphabet.
Et je vous prie de remercier de ma part
la demoiselle qui a eu l'obligance de les
dactylographier et de me donner son
adresse qui me permettra de lui envoyer
"Hawa" si elle sera satisfaite à y
voir le résultat de ses efforts et de sa
sympathique collaboration.

Conformément à votre avis je
vais consacrer une place dans notre
revue à sa traduction. D'ici peu
je viendrai à Beyrouth, pour vous
voir et causer longuement avec vous sur
ce sujet.

Veuillez agréer mes
salutations respectueuses et dévouées.

D. de la Courbe

Damas le 9 Août 1982

Mon Cher Lieutenant!

ci inclut vos ouvrages quelques
pages de l'exp. de l'alphabet kurde.
Ils sont destinés pour le prochain
numéro du Hawar.

C'est beaucoup mieux votre
amabilité, mais comme c'est votre vin
à commander il sera désavantageux de
laisser le correcteur. Tout de même si le
temps vous manque je vous prie de me
le dire pour trouver un autre arrangement.

Veuillez agréer mon cher Lieutenant
mes plus distingués salutations.

D. J. Bedt. - leban

Damas, Le 18, I, 1993

Mon Cher Lieutenant

A l'instant même je reçois votre
très aimable lettre et l'article au sujet
de la grammaire kurde que vous avez
si soigneusement corrigé, et gardé ma manière
et ma manière d'exposer la question de
l'article. Je vous suis vraiment reconnaissant
et ne sais comment vous remercier, plutôt
comme les allemands le disent: "Ich weiß
nicht wie soll ich mich verabschieden".

Je trouve excessivement intéressante
votre manière d'explication au sujet de
l'article de fin. Il me fera grand
plaisir de lire votre exposé à ce sujet.
On ne sait jamais, malgré mon travail
de tant d'années, je peux bien adopter
votre système si il me paraît plus conforme
à la réalité.

Pour pouvoir saisir le sens de l'article
dernière phrase de votre lettre, qui est une
véritable maxime orientale, j'ai dû chercher
le sens figuré du mot hébreu dans le
dictionnaire. Il se peut que vos précieuses
et intéressantes opinions, et un point de vue,
soient à un avantage, puisqu' ils
accroissent ma charge de reconnaissance
envers vous qui est déjà assez grande.

Veuillez croire, Mon Cher Lieutenant,
à mes sentiments les plus fidèles et affectueux
bien à vous

D.A. Bédaride

HAWAR
Qewara Qurdi
Sam, Taxa - Qurdan

Damas: Le 4 Janvier 1933

Elhou Ota Lieutenant

Voici le premier article au sujet de la grammaire kurde. Je me permet de vous prier de vouloir bien me le retourner dans ces jours ci pour qu'il soit inséré à ce numéro du Hawar.

Comme vous connaissez, néanmoins théoriquement, la grammaire kurde, je vous prie de reconnaître si vous voudriez corriger aussi et expliquer les définitions de manière qu'elles soient plus compréhensibles pour les lecteurs étrangers.

En vous remerciant d'avance je vous présente mes plus cordiales salutations

Bien à vous
D. H. Bedir-khan

Damas: le 25 juin 1988

Mon cher Vincent

Je sais bien que pas seulement la grammaire kurmandji mais en général la dialectologie kurde, vous est plus ou moins intéressante.

C'est pour ça que je m'empresse de vous annoncer que après des recherches de longues années je suis arrivé à compléter le (Mawlawdi-Elabawi) poème sur la naissance du prophète, unique oeuvre littéraire du dialecte Zaza.

Pour le moment je ne publierai que que le texte kurde avec un article traitant de ce dialecte avec un autre texte est rédigé en deux différents parlons du dialecte Zaza.

Plus tard, au cours des meilleurs jours, je donnerai une traduction française de ce petit livre tout en expliquant

la structure de ce dialecte, tel que je
l'appelle : l'italien de la langue kurde,
avec une petite grammaire du dialecte
Zaza.

Tout de même j'ai peur de faire
une notice en langue française, à la
première page, néanmoins pour donner
une idée, au man kurde, au sujet du
contenu de l'ivre. Je vous l'envoie ci
inclu en vous priant de vous l'occu-
per la copie et la retourner. Pour si
peu de chose je ne devrais pas vous
déranger, mais mon prochain l'ivra
est en voyage.

Veuillez agréer mes salutations
à Madame et à vous mon cher Lieutenant
un bon (Bî xatîrî tî) kurde

Bien à Vous

D. A. Bêdîr Khan

Hacıo ağıla ne présente,
vous présente ses respects

Damas le 9 Avril 1933

Mon Cher Lieutenant

Je vous remercie pour la correction de Chemé-Blau et m'excuse des retards que j'ai mis pour vous répondre.

Ce retard est dû à deux motifs.

1^{er} L'arrivée de Kardas Roman, détenu depuis deux mois dans la prison de Haretik, à Damas. Trois jours je me suis occupé avec leur affaire, acte préliminaire à la Société, recherche d'une maison au quartier Kurde, procurer des matelas et autres effets pour 14 personnes.

Vous savez que depuis longtemps j'ai quitté ma maison du quartier Kurde et j'habite dans une chambre, comme un simple étudiant d'Armon. La plupart de mes meubles sont en dépôt dans le quartier. Les manuscrits de Chemé-Blau aussi ne peuvent être sortis des nobles. Tous sont des cousins et arrière cousins. Nul père étranger ne s'est pas mêlé à leur génération. Tous sont les parents d'un de l'autre (mirvên hev in).

Un groupe sont les fils du clan (Leuân) son fils lui-même (Lépin) actuellement est assis à la place de son père et est l'entraîneur de (Cifira-Botan). Il dirige l'ébat. Il a deux sœurs belles, elles sont l'admiration du pays.

[éloge de ses dames, pour vous souvenir.]
Bedixan

L'aînée répondait au nom de (Siti) et
était l'épouse de (Lacim) la cadette (Tian)
la fiancée de (Gego).

Un autre groupe les fils de Muir
(Lacim) le cadet Muir (Gow) et l'aîné
Muir (Gerdin). eux ci s'occupaient de
la commune et des finances. Ils envoyaient
les produits du pays et importaient les
produits étrangers, ils ne s'occupaient que de
l'argent. C'étaient eux qui accumulaient
et distribuait l'argent.

Un autre groupe se composait d'une
et de trois garçons, les enfants etc

(Dilovan)
Muir (Bedir) La fille était ~~le~~ la
femme de l'Emir régent, Muir Efir.
Les garçons étaient (Lacim - nes) Lacim le
moins, parce qu'il avait des cheveux très
noirs, Gego et Gurgin et le fils de
Lacim qui portait le nom de son grand
père (Bedir) [La famille des Arpan
a donné plusieurs Muir (Bedir) le
dernier mon grand père (Bedir - Xan)]

Ceux ci du matin jusqu'au soir
s'armaient, ils avaient des hommes,
vendaient du sang. Chaque année une
fois se rendaient en Perse se battaient
au nom du Cal de Perse et ils
retournaient avec des précieux trophés. Ils
étaient des chevaliers ils ne faisaient que
la guerre."

Un peu plus loin:
 « Il y a aussi l'avis de l'avis aussi d'avoir
 des artisans, mais ils ne produisent pas
 armes seulement pour luxe et dans la
 classe. Ils ne s'occupent pas de la
 commerce, par conséquent ils n'ont
 un peu moins que les autres, ils
 avaient quelque chose qui les rendait
 inférieurs à leurs cousins. »

Pour l'époque dont cette organisation s'est
 maintenue je ne peux vous dire rien d'exacte.
 Les tribus qui leur nom arabe est karakou
 d'après le (Cherifian) ont existé il y a
 huit siècles. Abou-El-Hassan dans son
 (Istakhris) il ne fait pas mention de ces
 groupes. d'ailleurs le poète a beaucoup
 mis en évidence le sujet populaire. C'est les
 (Berbers) la connaissance complète de
 elle-même. Alan ne montre qu'à un siècle
 et un quart.

Si on prend en considération la
 répartition des classes, actuelle, au Karakou
 on peut bien remarquer que ce classement
 aujourd'hui même est en vigueur.

Les classes au Karakou les de l'époque
 de la manière suivante.

(Fara) la classe des tribus, possesseurs
 d'armes et de ^{chevaux} frustes, plutôt musulmans,
 mikhel : pasteurs et raffia.

(Gardi) villageois qui s'occupent de,
 l'agriculture, plus ou moins armes
 et ~~autres~~ descend d'une tribu

(Rajari) citadel, qui habitent les
villes, qui s'occupent de la commerce
et ayant des villages à l'extérieur sur
mont des for.

(Lal) La classe la plus inférieure.
ni (citi) ni (gundi) des (saya ²⁰),
(umbaban), assujetti, comme une grande
partie de la population de (Mardin)
connu sous le nom de (Lale Mardini).

Voilà mon lieutenant ce que j'ai pu vous
donner en grande l'été. Je ne sais pas si
j'ai pu vous satisfaire. Et non vous
savez bien que je suis toujours à votre
entière disposition.

Les classes du texte il faut les modifier et
de les classes citées, puisqu'il dit rang.

1- L'armée 2- Guerrier 3- Commerçants.

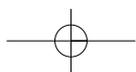
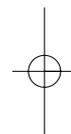
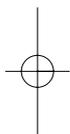
Moi aussi je les modifierai dans mon manuscrit
kurde.

Par le même courrier j'ai envoyé une
lettre à Capitaine Leguin. Si cela ne vous cause
pas de mal je vous prie de lui parler des
à bonnement.

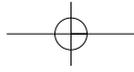
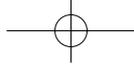
nécessaire de faire des nouvelles
 annotations ou de me les faire
 faire. Je vous serai aussi reconnaissant
 si vous voudriez donner complétement
 l'explication dont j'ai mis à la
 fin. Comme étranger vous pouvez
 mieux constater les lacunes et
 dire le nécessaire au lecteur étranger.
 Comme cet article ne paraîtra pas
 dans le prochain numéro vous
 pouvez disposer d'une quinzaine de
 jours pour la correction. Tout en
 vous remerciant d'avance je m'excuse
 du mal que j'ai voulu vous causer
 par mes corrections.

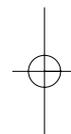
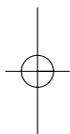
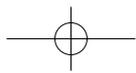
D. A. B.

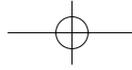
Les chefs Reman ne savent pas
 mal de chose. J'espère que vous
 irez à Hawar.



comptes - rendus







Gîwî MUKRIYANI,
Kurdistan, éd. Aras, coll. Culture,
Hewlêr/Erbil, 1999, 940 p., 28 cm/20 cm.
(Dictionnaire kurde-kurde)

⁴⁷ • Ferhengî Raber -
al-Murshid, (*Le*
Guide), *Hewlêr 1950*,
400 p.

• Kolke zêrîne (*L'arc-*
en-ciel), *kurde-per-*
san-arabe, français,
anglais, Hewlêr,
imprimerie
Kurdistan, Hewlêr,
1955, 132p.

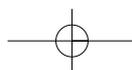
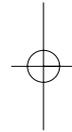
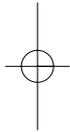
• Ferhengî Mehabad,
(*kurde-arabe*),
Hewlêr, imprimerie
Kurdistan, 2673
(année kurde)/1961,
795 p., 30 000 mots

• al-Bâkûra - Nobere,
qâmus 'arabî-kurdî
(*Les Prémices, dic-*
tionnaire arabe-
kurde), *vol.1,*
Université Salah
al-dîn, Bagdad 1986,
404 p.

Joyce
BLAU
Paris

Kurdistan, est l'aboutissement de cinquante années de travail dans le domaine de la lexicographie. Né à Mahabad en 1903 ou 1904, et mort à Hewlêr le 24 juillet 1977, Gîwî Mukriyanî a consacré une bonne partie de sa vie à l'élaboration de dictionnaires kurdes, toujours préparés dans des conditions difficiles⁴⁷.

Son frère aîné, l'historien Hussein Hozni Mukriyani, mort en 1948, l'a encouragé à travailler sur la langue kurde. Pour les frères Mukriyani, la langue forme le ciment du peuple kurde dispersé sur un territoire vaste comme la France. Dès 1925, lorsque sa famille émigre de Mahabad pour s'installer à Rewandiz, au Kurdistan d'Irak, Gîwî Mukriyanî décide de voyager à la découverte de son pays et de sa langue. Il traverse la région des Pishdar, Suleimanieh, Halabja, le Hawroman, Shahrezor ... mais aussi Chiya Kirmanc, Diyarbekir, Mardin, au Kurdistan de Turquie, le ter-



ritoire des Shikak, installés au nord du Kurdistan d'Iran, qu'il traverse jusqu'au Lorestan à la rencontre des Lori feili, ou Petits Lores.... Lorsqu'il se retrouve emprisonné pour ses activités patriotiques, Gîwî Mukriyanî met à profit ses séjours dans les geôles de l'Etat irakien pour rassembler du vocabulaire auprès de Lori-Feili, emprisonnés comme lui. Il dit que durant ces séjours il a pu récolter 1500 mots.

Ses amis, les poètes Cheikh Nuri Cheikh Salih, Mela Cemil Rojbeyani, et bien d'autres, l'aident dans sa tâche.

Gîwî Murkriyanî est l'un des premiers lexicographes kurdes à s'être donné pour tâche de noter les variétés dialectales du kurde, et surtout, leur source. Il a ainsi relevé 180 sources, ce qui ne pourra que réjouir les dialectologues. Pour chaque entrée, l'auteur donne l'équivalence dans d'autres dialectes kurdes, en précisant la région d'où ce mot a été recueilli : Ara lorsque le mot a pour origine la région d'Ararat, Ak de Akkra, Amê d'Amediyya, Arde d'Ardalan, Baba de la région de Baban, Bace de la région de Bacelan, Bar de Barzan, Sa de Sablax (Mahabad), Seq de Saqqiz, Lo de la région Lorî, Wa de la région de Van, etc.

Cet ouvrage a été publié, à titre posthume, par la fille de Gîwî Mukriyanî, le Dr. Kurdistan Mukriyanî, linguistique de formation et, actuelle secrétaire de l'Académie scientifique kurde d'Erbil, au Kurdistan d'Irak. C'est au Dr. Kurdistan Mukriyani que l'on doit la belle présentation de l'ouvrage. La bonne typographie et la qualité du papier en font un ouvrage agréable à consulter et un outil de travail bien commode.



Shafiq QAZZAZ,
The Sharezoor

Kurdish-English Dictionary,
Aras Press and Publishers, Erbil 2000, 601 p. 28 cm x 20 cm.
(Dictionnaire kurde-anglais)

Sharezoor est un dictionnaire du kurde sorani standard (que les Kurdes appellent le kurde méridional) aujourd'hui en usage au Kurdistan d'Irak (appelé le Kurdistan méridional). Elle est la langue littéraire des Kurdes d'Irak et des Kurdes d'Iran. C'est la langue enseignée dans toutes les écoles du Kurdistan d'Irak. Elle est utilisée par la presse, les médias, les écrivains... au Kurdistan d'Irak et d'Iran.

Shafiq Qazzaz, l'actuel ministre de l'aide humanitaire et de la coopération du gouvernement régional kurde, a débuté la compilation de ce dictionnaire dans les années 1960 à la suite de la parution, d'une part, des deux premiers volumes de l'excellent dictionnaire kurde-kurde du Cheikh Mihemedi Xal, *Ferhengê Xal*, Vol 1, Silêmanî 1960, 380 p.; Vol. 2, Silêmanî 1964, 392 p. et, d'autre part, du non moins excellent dictionnaire élaboré par Taufiq Wahby et C.J. Edmonds, *A Kurdish-English Dictionary*, Oxford University Press, 1966, 179 p. auquel Shafiq Qazzaz empruntera la méthodologie pour préparer son propre dictionnaire.

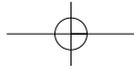
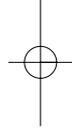
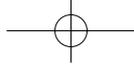
Depuis 1992, au lendemain de la Guerre du Golfe, la littérature kurde connaît un développement remarquable au Kurdistan d'Irak. Le sorani

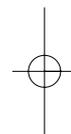
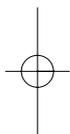
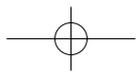
s'enrichit d'emprunts aux dialectes voisins et au kurde septentrional. Confrontés à de nouvelles réalités, écrivains, enseignants, scientifiques, étudiants, journalistes créent des néologismes, font revivre du vocabulaire tombé en désuétude pour élaborer des revues scientifiques et techniques, des périodiques, des journaux ... La langue kurde est enfin libre des entraves dues à la géographie du pays, à la géopolitique, à l'hostilité des gouvernements qui freinent le développement d'une langue kurde unifiée.

Shafiq Qazzaz a compilé soigneusement ce vocabulaire. Si Wahby et Edmonds avaient adopté l'alphabet latin pour transcrire les entrées kurdes, Shafiq Qazzaz a choisi l'alphabet arabe modifié, en usage aujourd'hui pour toutes les publications en kurde soranî, et pour certaines en kurde kurmançî. Chaque entrée est suivie d'une translittération dans l'alphabet latin modifié, élaboré par les princes Bedir Khan, dans les années 1930 en Syrie, en usage parmi les Kurdes septentrionaux. Pour des raisons typographiques, certaines modifications ont été apportées : le /s /représente la fricative chuintante (ch), par exemple *asayis* "calme, paix", *azûsk* "baillement". Pour les phonèmes particuliers au soranî, l'auteur a choisi de souligner la lettre /r /pour représenter la vibrante apicale à plusieurs battements et le /l / pour l'occlusive latérale, dentale vélarisée, par ex. : *alugor* "échange" ; le /ö/ pour la diphtongue wê , par ex. *köxa* "chef de village", le /x/ pour la vélaire fricative sonore, par ex. *oxir* "voyage". Les verbes simples sont suivis du radical du présent, par ex. *dan* [de] "donner", *xuwardin* [xo] "manger", et les locutions verbales suivent la partie nominale du verbe.

Enfin, l'auteur a eu la bonne idée d'inclure des phrases, des proverbes et des dictons pour illustrer les entrées. Si l'on y ajoute la belle présentation typographique de l'ouvrage, le *Sharezoor Kurdish-English Dictionary* de Shafiq Qazzaz est certainement le digne successeur du dictionnaire de *Wahby et Edmonds*.

chronologie







Chronologie des événements

10 octobre 2001

La Cour de cassation turque casse l'arrêt d'un tribunal interdisant une association de s'appeler « Cemevi », lieu de culte des Alévis.

13 octobre

Selon l'agence indépendante de presse, *Iraq press*, le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) offre 1,4 million de dollars et une assistance militaire à l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) pour soutenir la lutte contre des groupes fondamentalistes radicaux tels que le groupe islamique radical, *Jund al-Islam* et les *Soldats de l'Islam*.

14 octobre

Le gouvernement régional du Kurdistan, basé à Erbil, a confirmé que l'armée irakienne a récemment annexé des villages kurdes qui étaient sous administration kurde. Des unités de l'armée irakienne, stationnées à la frontière, ont ainsi annexé le village de Saadawa, situé à 17 km au sud-ouest d'Erbil. 30

Ruşen
WERDÎ
Paris

familles arabes de la tribu d'Hadaddin ont été installées à la place des familles kurdes évacuées de force. Selon le quotidien arabe *Al-Sharq al-Awsat*, 30 villages kurdes ont été annexés l'année précédente.

16 octobre

Deux soldats turcs tués dans une embuscade au Kurdistan de Turquie, selon les autorités turques.

17 octobre

Trois combattants du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) et deux soldats tués au cours des affrontements dans le Kurdistan de Turquie.

18 octobre

Ali Ekber Baris, âgé de 30 ans, est la 41^e victime de la grève de la faim lancée dans les prisons turques.

19 octobre

Le Haut comité de surveillance de l'audiovisuelle (RTUK) ordonne l'arrêt des émissions en kurde de la BBC turque et de Deutsche Welle, en raison de leur caractère critique vis-à-vis d'Ankara.

21 octobre

Le Premier ministre du Gouvernement régional kurde d'Erbil, Nechirvan Barzani, se rend en visite officielle à Ankara pour discuter des derniers développements dans la région, après l'attentat du 11 septembre touchant les États-Unis, dans lequel l'implication des autorités irakiennes est de plus en plus citée. Nechirvan Barzani a rassuré les autorités turques en réitérant son attachement à l'intégrité territoriale de l'Irak et a demandé à la Turquie « d'arrêter d'utiliser comme un carton rouge contre eux le poste frontalier d'Habur ». Les autorités turques et le Parti démocratique du Kurdistan (PDK) ont décidé de réunir des experts techniques pour résoudre

dre la délicate question du poste frontalier d'Habur, qui sert au trafic de pétrole entre la Turquie et l'Irak et dont le PDK tire une bonne partie de ses ressources. M. Barzani a également souligné que le « problème des Kurdes d'Irak devait être résolu dans le cadre d'un Irak uni ».

22 octobre

La Cour d'Ankara rejette la demande d'interdiction de l'Association turque des droits de l'homme (IHD).

23 octobre

Quatre combattants du PKK tués et deux autres capturés à la suite d'affrontements au Kurdistan de Turquie.

24 octobre

La Turquie et l'Iran signent un memorandum pour lutter contre le terrorisme, après trois jours de réunions des autorités militaires à Ankara, dirigées par le ministre iranien de l'Intérieur, Golam Hussein Bolandiyani et le sous-secrétaire du ministère turc de l'Intérieur, Muzaffer Ecemis.

25 octobre

L'Irak dénonce les incursions militaires turques au Kurdistan irakien et demande au secrétaire-général de l'ONU, Kofi Anan, d'intervenir pour forcer Ankara à retirer ses forces de la région.

- Le Parlement européen demande à la Turquie d'abolir la peine de mort dans le cadre des réformes constitutionnelles engagées pour adhérer à l'Union européenne.

30 octobre

Des hommes d'affaires, industriels et exportateurs turcs se rendent en Irak pour participer à la Foire des produits d'exportation, qui ouvre ses portes le 1er novembre, à Bagdad. Avec 150 pavillons, et au total 350 firmes

et/ou hommes d'affaires turcs, la Turquie sera le pays le plus représenté.

- Le Conseil national de sécurité (MGK) décide de prolonger de quatre mois l'état d'urgence dans quatre villes du Kurdistan : Diyarbakir, Tunceli, Hakkari et Sirnak.

31 octobre

Les autorités turques interdisent à une radio locale de Diyarbakir d'émettre pour avoir diffusé des chansons kurdes

4 novembre

Le ministre britannique chargé de l'économie, Gordon Brown, annonce que son pays et les Etats-Unis ont décidé de geler les avoirs et les comptes de « 25 réseaux terroristes », incluant le PKK et le Front-Parti révolutionnaire de Libération du Peuple (DHKP-C)

5 novembre

Les garde-côtes grecs remorquent dans un port de l'île ionienne de Zante un navire battant pavillon turc, qui dérivait avec près de 1000 immigrants, Kurdes pour la plupart, en raison d'un feu dans la salle des machines. La Grèce a arrêté cette année plus de 5000 immigrants illégaux, 83 navires les transportant, et une centaine de passeurs présumés.

- Selon la police turque, quatre militants turcs soutenant le mouvement de prisonniers contre leurs conditions de détention se sont immolés par le feu, lors de l'intervention de la police dans deux maisons d'Istanbul pour déloger les protestataires. Les familles accusent la police et contestent cette version.

9 novembre

Une éventuelle attaque de l'Irak serait dirigée contre la Turquie, déclare le chef d'état-major, Huseyin Kivrikoglu, à Diyarbakir.

10 novembre

En visite à Londres, et après avoir été reçu par les autorités suédoises et belges, Nechirvan Barzani, Premier ministre du gouvernement régional kurde d'Erbil, appelle à la création d'une carte d'identité spéciale pour la population du Kurdistan irakien, carte reconnue internationalement, et qui échappe au contrôle de Bagdad.

12 novembre

Mort de Muharrem Cetinkaya, 30 ans, 42^e victime du mouvement de contestation des détenus turcs, lancé il y a un an.

13 novembre

Le rapport régulier 2001 sur « les progrès réalisés par la Turquie sur la voie de l'adhésion » à l'Union européenne, est rendu public par la Commission européenne. Le rapport indique que « malgré des changements, les libertés fondamentales restent sujettes à un certain nombre de restrictions » et que « l'amélioration dont bénéficieront réellement les particuliers en Turquie dans l'exercice des libertés fondamentales dépendra des modalités d'application de la législation et de leur application pratique ». Elle note, de même, qu'il n'y a eu « aucune amélioration de la possibilité pour les membres des groupes ethniques ayant une identité culturelle et des traditions communes d'exprimer leur identité linguistique et culturelle ». En conclusion, le rapport signale que « des efforts considérables sont encore nécessaires pour satisfaire aux priorités du partenariat pour l'adhésion [adoptée en mars 2001] à court terme, relatives à l'ensemble de l'acquis ».

- Le groupe britannique de construction et de travaux publics, Balfour Beatty, annonce qu'il se retire du projet très controversé de construction du barrage d'Ilisu à Hasankeyf dans la région kurde de la Turquie. Le groupe décide de retirer sa participation au consortium chargé du projet car « les questions humaines et environnementales n'ont pas été réglées ».

15 novembre

Selon un rapport de la police d'Edirne, 7600 immigrants dont 1400 Kurdes d'Irak, ont été appréhendés à la frontière turque au cours des 10 derniers mois.

19 novembre

Mort de Tulay Kokmaz, 43^e victime de la grève de la faim lancée dans les prisons turques.

22 novembre

L'Association turque des Droits de l'Homme (IHD) dénonce une augmentation de 50 % des cas de torture et une spectaculaire multiplication des entraves à la liberté d'expression au cours des 9 premiers mois de l'année, par rapport à l'an passé.

23 novembre

Selon le quotidien populaire *Bild*, le gouvernement allemand autorise l'exportation vers la Turquie de 400 canons pour blindés.

• Les députés turcs adoptent une importante réforme du code civil qui met notamment fin à la suprématie masculine dans le mariage. Le nouveau code supprime un article proclamant que « l'homme est le chef de l'union matrimoniale ». Autre changement significatif : tous les biens acquis lors d'un mariage seront communs au couple, les femmes n'auront plus besoin d'une autorisation de leur mari pour exercer un travail rémunéré, à condition que cela ne remette pas en cause « l'harmonie de leur alliance ».

27 novembre

La justice turque condamne trois militants d'une organisation d'extrême gauche à la peine de mort.

28 novembre

L'ambassadeur irakien à Ankara, Farouq al-Hijazee, est rappelé à Bagdad

suite aux allégations selon lesquelles il aurait rencontré à plusieurs reprises, en 1998, Muhammed Atta, l'un des pirates de l'air responsable des attentats du 11 septembre.

- Le Fonds Monétaire International (FMI) décide d'accorder à la Turquie un crédit de 3 milliards de dollars sur trois ans.

29 novembre

Le Conseil de sécurité des Nations-unies approuve à l'unanimité une résolution prolongeant pour six mois le programme pétrole-contre-nourriture en Irak.

30 novembre

La police turque perquisitionne 29 bureaux locaux du parti HADEP et place en détention plus d'une vingtaine de ses membres.

- La Syrie et l'Irak demandent à la Turquie de reprendre les négociations relatives aux eaux des fleuves Euphrate et Tigre. Les pourparlers sont rompus depuis neuf ans.

3 décembre

La Turquie, Israël et les Etats-Unis déclenchent des manœuvres navales conjointes, pour la quatrième fois depuis 1998, sur les côtes méditerranéennes.

4 décembre

Le secrétaire d'Etat américain Colin Powell arrive à Ankara pour rallier le soutien de la Turquie à la coalition contre le terrorisme international, après la campagne militaire en Afghanistan.

13 décembre

La Cour européenne des droits de l'homme déclare recevable l'appel du parti de la Prospérité (RP-islamiste) interdit par la Cour constitutionnelle turque.

28 décembre

L'Union européenne exclut le PKK et le DHKP-C de la liste des organisations terroristes.

31 décembre

L'armée turque s'est introduite au Kurdistan irakien pour « poursuivre les militants du PKK » selon les officiels.

2 janvier 2002

Mort d'Ali Camyar, âgé de 32 ans, 44^e victime de la grève de la faim lancée dans les prisons turques.

• Le Parquet ouvre une instruction contre neuf femmes kurdes à Batman ayant demandé au rectorat l'enseignement de la langue kurde pour leurs enfants.

4 janvier

Les camions traversent la frontière kurde pour la première fois depuis mi-septembre, reprenant le trafic de diesel, principale source économique de la région.

7 janvier

Zeynel Karatas, âgé de 25 ans, décède dans la toute nouvelle prison de haute sécurité de Tekirdag. Ce décès porte à 45 le nombre de détenus morts depuis le début de la campagne lancée par les mouvements d'extrême gauche contre une réforme des prisons.

8 janvier

Mort de Lale Çolak, 46^e victime de la grève de la faim lancée dans les prisons turques.

9 janvier

18 membres du parti HADEP sont placés en détention à Adana pour « séparatisme ».

11 janvier

Le sous-secrétariat turc à l'industrie de la défense et la société Aselsan signent un contrat pour un projet de modernisation des chars Leopard IA1 et AIA4.

13 janvier

Le Premier ministre turc, Bulent Ecevit, entame une visite officielle de cinq jours aux Etats-Unis, à l'invitation du président George W. Bush, visite axée sur l'Afghanistan, l'Irak et l'économie turque qui fait face à une grave crise. Ankara s'inquiète d'une possible attaque américaine contre l'Irak voisin, estimant que celle-ci pourrait mener à un éclatement de ce pays et à la création, aux frontières de la Turquie, d'un Etat kurde indépendant, risquant de susciter de semblables revendications dans sa propre minorité kurde.

15 janvier

La police turque place en détention 22 personnes accusées d'avoir soutenu la campagne pour l'enseignement de la langue kurde.

17 janvier

La police d'Istanbul annonce qu'elle détient en garde-à-vue 162 personnes dans les districts de Kuçukçekmece, Bagcilar et Esenler pour avoir soutenu la pétition sur l'enseignement de la langue kurde.

19 janvier

L'Université de Kocatepe suspend 49 étudiants pour un an, pour avoir signé la pétition demandant l'enseignement de la langue kurde, en option.

20 janvier

La police d'Istanbul place en détention plus d'une centaine de kurdes revendiquant l'enseignement de la langue kurde en option, et le gouvernement turc déclare qu'une telle autorisation menacerait l'unité du pays.

21 janvier

À la suite du voyage de Bulent Ecevit à Washington, la Turquie décide d'acheter, par un prêt accordé par la banque américaine Eximbank, 14 hélicoptères navals Sea Hawk.

- La Cour européenne des droits de l'homme annonce que l'Italie et la Turquie ont été les pays les plus condamnés par la Cour, l'année précédente, pour violations de la convention européenne des droits de l'homme.
- Le Premier ministre turc appelle son ami Saddam Hussein à autoriser les inspecteurs de l'ONU en Irak et le prévient que tout refus pourrait entraîner une intervention américaine.
- Fadime Sahindal, une femme kurde de 26 ans, a été tuée à Uppsala par son père qui lui reprochait ses relations avec un Suédois. La jeune femme s'était fait connaître en Suède lors d'une action en justice qu'elle avait gagnée, en 1998, contre son père et son frère.

22 janvier

Le ministre turc de l'Energie inaugure officiellement, avec son homologue iranien, un nouveau gazoduc entre les deux pays. L'Iran pourrait augmenter jusqu'à 13 milliards de m³ par an son trafic avec la Turquie.

- Le directeur du programme « pétrole contre nourriture », Benon Sevan se rend au Kurdistan irakien pour un séjour d'une semaine consacré à l'évaluation de l'application du programme humanitaire. Accompagné du coordinateur humanitaire de l'ONU en Irak, Tun Myat, M. Sevan doit faire le point avec les autorités locales kurdes et les agences onusiennes sur la mise en oeuvre du programme « pétrole contre nourriture ». M. Sevan avait entamé le 14 janvier une mission en Irak, destinée à discuter « des moyens d'améliorer les performances du programme concernant l'acheminement des produits » alimentaires et pharmaceutiques dans ce pays. Il avait affirmé le 8 janvier, dans une lettre adressée à la commission du Conseil de sécurité supervisant le programme, « être très inquiet de l'augmentation sans précédent du nombre de contrats bloqués ». Selon lui, 1854 contrats

représentant 4,9 milliards de dollars, dont 4,25 mds d'approvisionnement humanitaire et 676 millions de matériels pour l'exploitation pétrolière, sont actuellement bloqués par le comité des sanctions de l'ONU.

- La Cour constitutionnelle turque décide d'accorder, pour sa défense, un délai supplémentaire d'un mois au parti HADEP, menacé d'interdiction pour « liens avec la rébellion kurde armée ». La Cour a ainsi répondu favorablement à une demande déposée par le président de la formation pro-kurde, Murat Bozlak. La Cour constitutionnelle devait entendre initialement la défense du HADEP le 30 janvier. Le procureur général Sabih Kanadoglu avait requis devant la Cour constitutionnelle l'interdiction de ce parti pour « liens avec les séparatistes du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) ».

24 janvier

Le ministre français de la défense, Alain Richard, se rend en visite à Ankara pour améliorer les relations tendues avec la Turquie depuis la reconnaissance du génocide arménien par la France.

27 janvier

Naji Sabri, chef de la diplomatie irakienne, en visite à Téhéran a examiné avec son homologue iranien, Kamal Kharazi, la question des prisonniers de guerre, qui n'a toujours pas été réglée treize ans après la guerre de huit ans qui a opposé les deux pays, et qui a fait près d'un million de morts. Peu d'indications ont été données sur le contenu et le résultat des discussions, qui surviennent après des signes de dégel important, Téhéran ayant libéré depuis une semaine près de 700 prisonniers irakiens. Les deux pays demeurent en désaccord sur les chiffres, mais Téhéran a exprimé sa « bonne volonté » d'écouter les « preuves » de Bagdad sur les chiffres avancés : 29.000 prisonniers irakiens, dont 20.000 non enregistrés, en plus de 60.000 disparus en Iran, ce que Téhéran dément. Téhéran estime toujours de son côté à 3206 le nombre de ses prisonniers toujours en Irak,

ce que réfute Bagdad. Le vice-ministre iranien de l'Intérieur chargé des immigrés, l'hodjatoleslam Hassan Ali Ebrahimi, a indiqué, quant à lui, que les Irakiens enregistrés comme réfugiés en Iran étaient au nombre de 220.000, mais que le total « avoisinait 300.000 », un chiffre en deçà des deux estimations généralement avancées, de 400 à 450.000. Ces réfugiés, a-t-il précisé, sont de quatre sortes : les opposants chiites, au sud, qui ont fui la répression de mars 1991, après la guerre du Golfe, les opposants sunnites, les Kurdes - de moins en moins nombreux -, et les Irakiens d'origine iranienne, dont la situation n'est pas « clarifiée ».

29 janvier

La Turquie a invité *Amnesty International* à rouvrir un bureau à Ankara, près de 20 ans après la fermeture du bureau de l'organisation de défense des droits de l'Homme, survenue après le coup d'Etat militaire de 1980. Le gouvernement n'avait donné aucune raison à son rejet, en novembre, d'une demande de reprise des activités par *Amnesty*.

2 février

La Banque mondiale accorde un nouveau prêt \$ 1,5 milliard à la Turquie pour encourager les réformes de son système bancaire et du secteur public.

- *World Food Programme* des Nations-Unies, en coordination avec des institutions kurdes, démarre un recensement de la population dans les trois provinces kurdes de Duhok, Erbil et Suleymaniye, dans le cadre de la résolution 986. Le dernier recensement réalisé en 1997, en Irak, avait ignoré les trois provinces kurdes.

4 février

Le Fonds monétaire International (FMI) accorde à la Turquie un crédit de \$ 16 milliards sur trois ans.

- Des avions américains et britanniques, patrouillant dans une zone d'ex-

clusion aérienne au Kurdistan irakien, bombardent des systèmes de défense antiaérienne irakiennes, en représailles à des tirs visant leurs avions. C'est la première fois que l'aviation américano-britannique bombarde le nord de l'Irak depuis les attentats du 11 septembre. L'agence irakienne officielle annonce que quatre personnes ont été tuées par le bombardement.

7 février

L'Union européenne salue les amendements des articles 312 et 159 du code pénal turc, mais souligne qu'ils sont insuffisants pour une adhésion de la Turquie à l'UE.

- Le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) décide d'arrêter toutes ses activités sous son nom actuel en Turquie et en Europe pour avancer vers une plate-forme légale. Cette décision s'inscrit dans la stratégie de « restructuration et de transformation » du PKK en organisation politique légale. Le document souligne que les efforts de « transformation », dont l'abandon du nom de PKK, seront « finalisés » lors du 8^e Congrès du PKK, dont la date n'a pas été précisée.

10 février

Le Parti ouvrier turc (IP), par la voix de son président, Dogu Perinçek, dévoile le contenu des courriers électroniques de Mme Karen Fogg, représentante de l'Union européenne en Turquie. En indiquant qu'il détenait 300 courriers de Mme Fogg, D. Perinçek accuse la représentante de l'UE d'« espionnage » et demande qu'elle soit déclarée *persona non grata* en Turquie. Mme Fogg, quant à elle, saisit le ministère turc des affaires étrangères sur la question, qui semble bien embarrassé.

11 février

Le Haut Conseil de l'audiovisuel turc (RTUK) décide d'interdire de diffusion, pendant un an, une chaîne de télévision à Diyarbakir pour « émis-

sions de nature à soutenir le PKK ». Selon les responsables de la chaîne, le RTUK a pris cette décision car GUN TV a diffusé des clips du musicien kurde Sivan Perwer. Depuis sa création en 1994, le RTUK a déjà suspendu pour des périodes diverses plus de 500 chaînes de radio et de télévision, selon les chiffres officiels.

12 février

Le premier forum ministériel entre l'Organisation de la Conférence Islamique et l'Union européenne (OCI-UE) se tient à Istanbul. Un consensus de surface se dégage sur l'importance de la « tolérance », de la « compréhension mutuelle entre cultures », et insiste pour que « la résurgence de préjugés profondément enracinés » soit évitée.

13 février

L'éditeur turc de l'intellectuel et linguiste américain Noam Chomsky a été acquitté par la Cour de sûreté de l'Etat (DGM) d'Istanbul qui le poursuivait pour propagande séparatiste au sujet du livre *L'interventionnisme américain* qui évoque le problème kurde. M. Chomsky n'était pas poursuivi personnellement dans cette affaire, mais a tenu à assister au procès en raison de sa « responsabilité morale d'être humain » face à la situation en Turquie. « Je suis responsable des crimes commis en Turquie. Quand les Etats-Unis fournissent 80 % des armes de la Turquie dans le but précis de perpétrer une violente et brutale répression [contre les Kurdes], c'est ma responsabilité, et je veux aller à l'endroit où cela se passe », a expliqué N. Chomsky. Noam Chomsky s'est ensuite rendu à Diyarbakir, car cette ville « est le centre des activités de répression », a-t-il estimé. « J'espère qu'un jour il y aura un Kurdistan autonome et que des dizaines de millions de Kurdes vivront sur ses terres », a-t-il dit à Diyarbakir.

• Une cour d'Ankara interdit à une association de se dénommer « association culturelle Alawi-Bektashi » pour « menace de division de la

nation turque ». Le ministère de l'Intérieur avait, le 25 avril 2001, envoyé au gouverneur d'Ankara une note pour lui indiquer que les noms de certaines associations et quelques expressions dans les noms devaient changer pour « violation de la Constitution ». Le Procureur a ainsi invoqué le fait que l'association n'avait pas fait le changement nécessaire dans le délai légal imparti de 30 jours.

15 février

Le Premier ministre, Bulent Ecevit, déclare que la Turquie pourrait abolir la peine de mort, mais n'accordera pas de droit à l'enseignement de la langue kurde.

- Les premiers soldats du contingent turc de la force multinationale en Afghanistan partent pour leur mission. Ils sont les premiers soldats d'un pays majoritairement musulman à rejoindre les rangs de l'ISAF, la Force internationale d'assistance à la sécurité, sous commandement britannique. Le contingent turc, 35 officiers et 232 soldats, doit se déployer à Kaboul pour des patrouilles de sécurité et d'assistance.

18 février

Vingt enfants, âgés de 7 à 14 ans, et une quarantaine d'enseignants ont été interrogés par des inspecteurs du ministère de l'Éducation sur les raisons de leur participation au concours de l'Association des droits de l'Homme (IHD) à Diyarbakir. Quelque 300 enfants avaient participé, en décembre, à ce concours et réalisé des dessins ou des compositions pour marquer la semaine des droits de l'Homme.

- Deux enfants sont tués par l'explosion accidentelle d'une grenade à Hakkari, un troisième est grièvement blessé.
- Hoshyar Zebari, émissaire du Parti démocratique du Kurdistan (PDK), rencontre Jalal Talabani, à Dukan, près de Suleimaniye pour relancer les discussions relatives à l'application de l'accord de paix de Washington.

20 février

Après une première altercation ayant fait un blessé dans le centre de réfugiés de Sangatte, près du tunnel sous la Manche, entre 60 et 80 réfugiés kurdes ont été neutralisés par les forces de l'ordre, alors qu'ils tentaient de s'affronter avec d'autres clandestins. Le centre de réfugiés de la Croix rouge de Sangatte abrite actuellement 1.400 réfugiés, en majorité afghans et kurdes, qui cherchent régulièrement à passer en Grande-Bretagne par le tunnel.

- Le vice-Premier ministre Mesut Yilmaz, chargé des affaires européennes, déclare que l'autorisation de l'enseignement de la langue kurde ne portera pas de préjudice à l'unité nationale.

21 février

Le ministre d'Etat chargé des Douanes, Mehmet Kececiler, membre influent du Parti de la Mère Patrie (Anap), partenaire de la coalition tripartite turque, déclare qu'« Il est préférable que le PKK soit dans la politique que sur les montagnes. Ils ne seront pas élus. Nous les vaincrons aux élections ». Le président du Parlement turc, Omer Izgi, s'est catégoriquement opposé, le 25 février, à une « politisation » du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK), indiquant qu'il n'y avait pas de place pour une « organisation terroriste dans l'horizon politique turc. »

22 février

Le gouvernement néerlandais déclare qu'il refuse d'accorder l'asile politique à Nuriye Kespîr, membre de la direction du PKK.

27 février

Le Conseil national de sécurité (MGK) décide de reconduire, à partir du 31 mars, l'état d'urgence dans quatre provinces kurdes : Diyarbakir, Tunceli, Hakkari, et Sirnak

- La Turquie abroge une loi très controversée autorisant les établissements scolaires à pratiquer des tests de virginité sur des filles soupçonnées d'avoir eu des relations prémaritales.

28 février

Des avions américains patrouillant dans la zone d'exclusion aérienne au-dessus du Kurdistan irakien bombardent des systèmes de défense antiaérienne irakiens dans la région de Mossoul. C'est la seconde fois depuis les attentats du 11 septembre que l'aviation américaine bombarde le Kurdistan d'Irak.

1^{er} mars

Le président du parti HADEP, Murat Bozlak, présente la défense de son parti « accusé de liens avec la rébellion kurde armée » et menacé d'interdiction devant la Cour constitutionnelle turque lors d'une session à huis clos.

- Un professeur des écoles est mis en examen pour « propagande terroriste ». Le procureur lui reproche d'avoir inscrit un poème d'amour en kurde sur le faire-part de son mariage.

3 mars

Le gouvernement turc annonce qu'il prépare un nouveau projet de loi sur les repentis, ayant pour but d'encourager les combattants kurdes à se rendre aux forces de sécurité. Le projet de loi en préparation devrait encore une fois viser la désagrégation du PKK, qui a abandonné la lutte armée en 1999, après la condamnation de son chef.

- Le Haut comité turc de contrôle des œuvres cinématographiques, de vidéo et de musique, décide, à la demande de la Direction de la sécurité, d'interdire le film le plus primé de l'année en Turquie pour « atteinte à l'intégrité territoriale et nationale du pays ». « Büyük adam küçük ask » (Grand homme, petit amour), sur les écrans depuis plus de cinq mois, avait été primé dans cinq catégories, dont celle du meilleur film au festival de

l'Orange d'or, l'équivalent turc du festival de Cannes. Le film avait également obtenu une subvention du ministère turc de la culture d'un montant de 20 700 euros mais aussi un crédit de 16 600 euros, octroyé par le même ministère. Le président du bureau des droits d'auteurs, Günay Görmez, a d'autre part reconnu que le fait que la version étrangère porte le nom de « Hejar », prénom kurde de la protagoniste du film, est une des raisons de l'irritation du ministère.

4 mars

Jalal Talabani, chef de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK), en visite à Ankara, s'exprime en faveur d'un changement démocratique du régime irakien, se déclarant « préoccupé » pour l'unité de ce pays dans le cas d'une extension de la lutte antiterroriste américaine. « Nous sommes en faveur d'un Irak uni, démocratique et indépendant. Nous soutenons le renforcement de l'unité de l'Irak et sommes opposés à sa division ». « Si vous allez remplacer un dictateur par un autre dictateur, nous sommes contre », a-t-il dit, soulignant que « nous sommes avant tout Irakiens et ensuite Kurdes d'Irak ».

5 mars

Le rapport annuel relatif aux droits de l'Homme du Département d'Etat américain met l'accent, cette année, sur la question de la torture en Turquie. « Le Département d'Etat américain relève le fait que les violations des droits de l'homme sont plus intenses dans les régions kurdes, en mettant l'accent sur les violations de la liberté d'expression et d'association, particulièrement intenses dans les provinces kurdes. » La Constitution turque ne reconnaît pas les Kurdes comme une minorité nationale, raciale et ethnique, or, dans les faits, les Kurdes constituent la plus importante minorité ethnique et linguistique du pays. Dans la fonction publique et dans la politique, ceux qui désirent s'identifier comme Kurdes et qui soutiennent l'utilisation de la langue kurde dans la fonction

publique, sont menacés de censure, de pressions de toutes sortes, de harcèlement et de poursuite judiciaire » conclut ce rapport, remis au Congrès américain pour éclairer ses choix en politique étrangère.

6 mars

Le Tribunal correctionnel d'Ankara condamne l'ancien dirigeant du Parti de la Prospérité (RP- islamiste), Necmettin Erbakan, à deux ans et quatre mois de prison pour « détournement des fonds du parti ».

- Une délégation d'hommes d'affaires turcs signe des contrats de vente de biens et de services d'une valeur de \$ 300 millions avec l'Irak à Bagdad.

7 mars

Intervenant dans le cadre d'un symposium organisé par le commandement de l'académie de la guerre, le secrétaire général du tout puissant Conseil national de sécurité (MGK), le général Tuncer Kiling, déclare que « la Turquie ne voit pas le soutien de l'Union européenne s'agissant des questions d'intérêts nationaux. La Russie est également dans une certaine solitude. En connaissance de cause, et sans négliger les Etats-Unis, je pense que l'on se doit de se lancer dans une nouvelle recherche comprenant l'Iran ».

- Sept familles kurdes sont sommées par le Tribunal de grande instance de Diyarbakir, de turquifier les noms kurdes jugés « inconvenants » de leurs 23 enfants, âgés de 1 à 15 ans. Sur le fondement d'une circulaire du ministère turc de l'Intérieur, le commandement de la gendarmerie de Dicle, passant au crible les registres d'état-civil entre 1985 et 2001, en a extrait les prénoms incriminés suivants : Berivan (trayeuse), Zilan (vallée), Rojda (lumineux), Baver (confiant), Welat (pays), Serhat (confins), Kendal (colline), Zinar (rocher), Hebun (exister), Baran (pluie), Rojhat (aurore), Agit (brave), Zelal (claire), Zozan (alpage).

12 mars

L'Union patriotique du Kurdistan (UPK) dément une information du quotidien arabe *Al-Hayat* à propos d'une mission de reconnaissance effectuée récemment par l'armée américaine, dans le nord de l'Irak.

13 mars

Le Parlement turc reconduit, à partir du 30 mars, l'état d'urgence en vigueur depuis 15 ans dans quatre provinces kurdes. Les provinces concernées sont Tunceli, Diyarbakir, Hakkari et Sirnak. Le Parlement se prononce tous les quatre mois sur le maintien de l'état d'urgence. Sa levée fait partie des mesures politiques réclamées à « moyen terme » à la Turquie par l'Union européenne pour ouvrir des négociations d'adhésion.

• Jalal Talabani, leader de l'Union patriotique du Kurdistan (UPK) en visite à Damas, s'est entretenu avec des responsables syriens, dont le vice-président syrien, Abdel Halim Khaddam, et le secrétaire général adjoint du parti Baas au pouvoir en Syrie, Abdallah al-Ahmar.



L'expérience d'auto-administration kurde en Irak entre bientôt dans sa douzième année. Ce qui avait commencé comme un expédient politique improvisé dans les circonstances exceptionnelles des lendemains de la guerre du Golfe, pour rapatrier et rassurer une population de plus de deux millions de Kurdes réfugiés aux frontières de l'Iran et de la Turquie, a fini, au fil des ans et d'un cheminement tumultueux, par s'affirmer comme un Etat quasi indépendant et singulier.

Cet Etat a des frontières précises défendues par l'aviation anglo-américaine. Il couvre une superficie d'environ 40.000 km², équivalente à celle de la Suisse ; il administre une population de 3,7 millions, comparable à celle d'Irlande. Il dispose d'institutions politiques et économiques, qui coopèrent officiellement et régulièrement avec des agences des Nations-Unies dans le cadre de l'application d'une résolution (986) du Conseil de sécurité destinée à améliorer le sort de la population locale. Ses dirigeants sont reçus par les responsables occidentaux et par les plus hautes autorités des Etats voisins, pourtant peu suspects de kurdophilie, mais obligés, ne serait-ce que pour la sécurité de leurs frontières communes, de composer avec la réalité. Ses représentations quasi-diplomatiques ont pignon sur rue dans les principales capitales du Moyen-Orient et d'Europe, sans oublier Washington et New-York, bien sûr...



ISBN: 2-7475-2411-6

12,20 €